

C'EST QUOI, LE NUMERO ZERO ?

Le Numéro Zéro est un média alternatif et participatif, basé sur la région stéphanoise. Il existe sous deux formes : un site internet où tout le monde peut publier des articles, qui sont classés par catégories, et une version papier gratuite, disponible dans différents lieux publics, qui rassemble les articles parus sur le site depuis la dernière version papier. Le site est créé grâce au logiciel libre spip, qui permet de créer des sites interactifs et/ou participatifs. Le numéro zéro est un outil qui permet à tout le monde de publier des articles. Le but est de proposer d'autres informations que celles diffusées par les grands médias traditionnels, dont l'objectif principal n'est pas d'informer mais de gagner de l'argent, en disant ce que les gens veulent entendre ou en tombant dans le sensationnalisme pour augmenter l'audimat (pour résumer ...). Ce libre accès à la publication (sous réserve de respecter la charte) permet que les gens qui font et vivent l'actualité, qui se sentent concerné-e-s par un sujet, diffusent eux-mêmes l'information, et que cette tâche ne soit pas réservée aux professionnels du journalisme.

Chaque article n'engage que son auteur, et tout le monde peut réagir ou apporter des compléments à la suite de chaque article (en cliquant sur "répondre à cet article"). Nous ne prétendons pas que l'information diffusée sur ce site est toujours fiable et objective. Bien entendu, nous espérons qu'elle est le plus souvent fiable, mais nous ne sommes pas plus capable que vous de le vérifier. De plus il vaut mieux ne jamais trop croire qu'un article est objectif, car il reflète le point de vue personnel de son auteur. Par contre, sans prétendre à l'objectivité, nous espérons que les informations ne sont pas manipulées, que les points de vue sont argumentés, et que les lecteurs-trices utilisent leur sens critique pour construire leur propre point de vue grâce à elles et à d'autres sources.

Lyon / Villeurbanne, 9 au 13 juillet 2008

Journées de rencontres autour des médias libres

journaux
radio
vidéo
web

Hey Jane, tu connais cette citation ?
 "Montrer ce que l'on voit, ce que l'on sent, c'est déjà donner un solide coup de pioche au vieil édifice social" !!

Arrête de faire ton malin, Jo, et filme-moi ces salauds de flics

Discussions / Ateliers / Débats / Projections / Fête...

Lieu central : **Le Boulon**,
 62 rue paul verlaine Villeurbanne

Rencontres soutenues par **Outrage** (journal papier - Lyon),
Rebellyon (site d'infos - Lyon), **Radio Canut** (Lyon),
Numéro Zéro (site d'infos - Saint-Etienne), **Panic**
 (collectif vidéo - Saint-Etienne), **Brassica Nigra** (site d'infos - Dijon)...

Toutes les infos, le programme... sont sur
<http://mediaslibres.lautre.net>

LISTE DES LIEUX DE DIFFUSION DE LA VERSION PAPIER

Saint-Etienne :
 Raminagrobis : rue Georges Dupré
 L'entre-pots : place Jules Guesde
 Kiosque culturel de la fac de Tréfilerie
 Sauf imprévu
 Radio-dio (foyer clairvivre)
 Gran lux : rue de l'égalerie
 L'entrepot bellevue
 librairie Lune et l'Autre - 19 rue Pierre Bérard
 Bold records : sous les arcades (hotel de ville)
 Ecole des mines
 La Dérive : 31 rue Basse des rives
 L'Assomoir : rue de la Richelandière
 La ola : rue Elise Gervais
 Loulou cantine : rue Elise Gervais
 Le Sanaka : place Chapelon
 Les 1000 choses : rue antoine durafour
 Le Maki : 14 rue du 11 novembre
 cinéma Le méliés & cinéma le france

Lyon :
 La gryffe : 7 rue Sébastien Gryphe, 7e
 De l'autre côté du pont : 25 cours Gambetta, 3e
 le Café fait sa Broc' - 3 rue Dumenge, 4e

SOMMAIRE

- Journées d'action/rencontre autour des médias libres..... page 2
- journée convergence des luttes à la bourse du travail.....page 2
- Pour enrayer la machine à expulser :
 la solidarité est une arme.....page 2
- Une bonne nouvelle pour Radio Dio...
 et un point sur sa situation..... page 3
- Médias français : Intéressez-vous à l'Autriche !.....page 3
- Sur les luttes de soutien aux sans papiers :
 dilemmes et interrogations page 4
- Agissez dès aujourd'hui contre le foie gras !..... page 6
- Papillon, une émission sur les prisons..... page 6
- La CNT PTT condamnée..... page 6
- rassemblements RESF..... page 6
- Constitution d'un Forum social des quartiers
 populaires à St Etienne.....page 7
- L'anarchisme au Venezuela, passé et présent..... page 7
- Big Brother Awards France 2008..... page 9
- Ecole de Palo-Alto, double contrainte et pathologies
 mentales des paysans.....page 9
- Panoptique : ouverture d'un site d'infos et luttes
 contre le contrôle social et technologique..... page 11
- Ivan, Bruno et Farid libérés sous contrôle judiciaire.
 Isa et Juan en prison..... page 12
- Dépassons les Bornes ! Campagne Nationale contre
 la Biométrie.....page 13
- Lapin : garanti 100% cage.....page 14
- La compil des compimes.....page 15
- Agenda concertspage 18

medias libres

National > Alertes publié le 7 juin 2008

JOURNÉES D'ACTION/RENCONTRE AUTOUR DES MÉDIAS LIBRES A Lyon du 9 au 13 juillet 2008.

Les médias bourgeois sont omniprésents dans le quotidien du plus grand nombre, et leur capacité d'anéantissement des luttes sociales n'est plus à démontrer, ni leur attachement au libéralisme le plus basique. Le front de lutte sur la question de l'information est devenu essentiel. Constitué d'initiatives et supports variés et éparpillés, il nous paraît nécessaire de décroiser et partager nos pratiques et nos idées dans une perspective anti-autoritaire et non dépendante d'organisations politiques. Plateformes internet, journaux, vidéos documentaires, radio sont autant d'outils permettant de relayer une information indépendante. Cette pratique commune mobilise une grande diversité de savoir-faire techniques, des points de vue théoriques et des ressources pratiques. C'est cette diversité que nous souhaitons voir se rencontrer, se confronter, échanger pour nous enrichir mutuellement et favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques afin d'accroître nos capacités d'actions individuelles et collectives. Les rencontres se dérouleront du 9 au 13 juillet dans différents lieux lyonnais, entre ateliers, tables-rondes et projections. Elles sont ouvertes à toutes celles et ceux qui au quotidien font vivre la contre-information sur papier, sur le net, en vidéo ou encore à la radio et aux personnes se reconnaissant tout simplement dans cette lutte et qui souhaitent y participer d'une manière ou d'une autre. Au pro-

gramme provisoire, entre autres, des ateliers pour sécuriser ton ordinateur et tes échanges numériques, réaliser des sous-titres de films, faire ton fanzine sans outil informatique, créer, émettre et animer une émission de radio... Des discussions autour de la situation des radios associatives face au passage au numérique, de la prévention face aux attaques judiciaires et policières contre les médias libres, des problèmes d'hébergement de sites internet. Des échanges sur les diverses manières de collecter et relayer des informations (enquête de terrain, écriture...). Mais aussi des projets de rédaction de brochures, de réalisation d'émissions vidéo / audio autour de ces rencontres ! L'organisation de ces journées est hautement participative ! Pour proposer et participer à l'organisation d'autres ateliers ou débats, rendez-vous sur le wiki de préparation des rencontres ou par mail à l'adresse ci-dessous. Si vous avez réalisé des vidéos-films-documentaires, vous êtes fortement encouragé(e)s à les présenter dans le cadre des soirées de projections prévues tout au long des rencontres. Si vous souhaitez mettre en place un atelier, il serait préférable de lister le matériel dont vous aurez besoin ou que vous pourrez mettre disposition. Et n'hésitez pas à poster vos remarques, idées, suggestions ! Cinq jours de folie qui se clôtureront par une grande fête en soutien au journal Outrage et au site Rebellyon.info. Une inscription est recommandée pour qu'on puisse prévoir bouffe, hébergement, etc.

Ces rencontres sont soutenues par Outrage (journal papier - Lyon), Rebellyon (site d'infos - Lyon), Radio Canut (Lyon), Numéro Zéro (site d'infos - Saint-Etienne), Panic (collectif vidéo - Saint-Etienne), Brassica Nigra (site d'infos - Dijon)...

Contact : rencontres(arobaz)mediaslibres.lautre.net (pas de liste de diffusion merci)

Toutes les infos sur : <http://mediaslibres.lautre.net>



Samedi 27 Septembre 2008

JOURNÉE CONVERGENCE DES LUTTES À LA BOURSE DU TRAVAIL

Parce que la répression est de plus en plus féroce, parce qu'il est nécessaire de s'organiser, d'échanger des idées et des moyens de lutte, le numéro zéro propose une journée de rencontre, discussions, stands d'infos, projections, conférences, expos.. le 27 septembre prochain à Saint-Etienne. Pour participer : contact@lenerozero.lautre.net



National > Alertes publié le 29 mai 2008 POUR ENRAYER LA MACHINE À EXPULSER : LA SOLIDARITÉ EST UNE ARME.

En matière d'immigration, la politique du gouvernement est claire : faire du chiffre. Faire du chiffre ça veut dire enfermer et expulser toujours plus d'étranger-es, traquer les personnes en situation irrégulière jusque dans leur foyer, tendre des guet-apens administratifs dans les préfectures ou les mairies, organiser des rafles dans la rue, dans les stations de métro. Face à la mise en place de cette machine à expulser parfois meurtrière, l'indignation citoyenne ne suffit plus, et les actes de résistance se multiplient : qu'il s'agisse de la mise en place de réseaux pour cacher les familles recherchées, ou des tentatives pour empêcher des vols en direction des pays d'origine. Plus récemment, des grèves de travailleurs sans-papiers ont éclaté ici et là, ainsi qu'une série de révoltes collectives dans les centres de rétention, relayées par des manifestations, plus ou moins offensives, aux abords de ces prisons pour étranger-es... La répression s'intensifie aussi, mécaniquement.

Plusieurs retenus en lutte ont subi des tabassages en règle, avec à la clé des dents et des bras cassés, au CRA de Vincennes. Dans le jura des personnes ont écopé de lourdes amendes pour des graffitis en soutien à la lutte des sans-papiers. Idem pour un internaute qui avait adressé un mail rageur à Sarkozy, au sujet de sa politique « d'immigration jetable ». Mi janvier, Ivan et Bruno(1), deux militants qui partaient pour une manifestation devant le centre de rétention de Vincennes, sont arrêtées en possession de fumigènes artisanaux (pour se faire voir des retenus en lutte) et de clous tordus (afin de crever les pneus des fourgons cellulaires). Ils sont incarcérés depuis plus de cinq mois et leur affaire a été récemment requalifiée sous le signe de l'antiterrorisme ! On avait presque pris l'habitude que les personnes sans papier soient frappées de procédures d'exception : depuis les violences subies en zone d'attente jusqu'à la double peine. Il semble que les soutiens les plus actifs fassent les frais également de cette politique : l'antiterrorisme c'est bien le nom de cette opération en vertu de laquelle l'Etat peut tout se permettre pour briser nos résistances. On sait bien qui était désigné comme terroriste par le gouvernement de Vichy. L'« étranger »

et le « terroriste » ont leurs lois spéciales. Ils ont également leur zone de non droit : le centre de rétention pour l'un, la prison pour l'autre. Deux dispositifs à abattre. Ne laissons personne pourrir dans cet isolement. Face à cet état d'exception permanent il est indispensable d'affirmer notre solidarité avec ceux et celles qui luttent dans et hors des centres de rétention. Liberté pour tou-ttes les sans-papiers emprisonné-es, Premiers signataires : Demeurant Partout, Témoins, ...

Si vous connaissez ou faites partie d'une organisation, d'un collectif ou d'une asso, qui serait susceptible de signer cet appel (c'est pas biensorcier...) dites-le à popourri (at) no-log.org le plus rapidement possible.

Une lettre co-écrite par Bruno et Ivan en avril et d'autres infos sur ces histoires sur <http://grenoble.indymedia.org>.

(1) Bruno et Ivan ont, depuis, été libérés et placés sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur procès. (cf. article p.12)



UNE BONNE NOUVELLE POUR RADIO DIO..... ET UN POINT SUR SA SITUATION.

Radio Dio, radio associative à saint-étienne depuis 25 ans, est en dépôt de bilan depuis un an, le bureau essayant de la remettre sur pieds financièrement. Pour cela, elle repasse devant le tribunal le 6 mai. En plus, la radio a été mise en concurrence : d'autres projets pouvaient se proposer pour récupérer la fréquence, mais le 15 avril, le CSA a décidé que ce serait bel et bien Dio et son projet qui garderaient l'antenne. Essayons de faire le point, donc, sur la situation de la radio...

Pour le Contexte : petit rappel des faits et péripéties de Radio Dio

La situation financière catastrophique dont a hérité le nouveau CA de l'Association « Amis des Ondes » (Radio Dio) élu à l'issue de l'Assemblée générale du 04 avril 2007, nous a contraint à déclarer l'association en cessation de paiement le vendredi 25 mai 2007. Nous avons été entendu par le Tribunal de Grand Instance (TGI) de St-Etienne le mardi 06 juin et « Les Amis des Ondes » été déclarés officiellement en cessation de paiement le 12 juin 2007. Nous sommes donc en situation de redressement judiciaire (RJ) depuis cette date. Un administrateur judiciaire a été nommé afin d'élaborer ensemble un plan de redressement. Au vu des éléments fournis par le Bureau de l'association, a été décidé une poursuite d'activité pendant une période d'observation de six mois (avec rapport intermédiaire à deux mois). Le 04 septembre nous avons été entendus à nouveau par le TGI qui a reconduit cette période d'observation jusqu'au 04 décembre 2007 avec en plus,

la mise en concurrence de la radio, c'est-à-dire que d'autres projets de radio pouvaient se présenter pour récupérer la fréquence de Radio Dio. Après un an de dépôt de bilan et de mise en concurrence, le CSA a rendu son verdict et bonne nouvelle pour les diophiles : la seule radio retenue est (roulement de tambours) Radio Dio. Pour rappel, il faut savoir qu'il y avait 5 autres radios susceptibles de reprendre Dio. Voici la première étape avant le passage devant le tribunal, qui statuera à propos du redressement judiciaire. Ce sera le 6 mai, et on vous tiendra au courant quand on aura des nouvelles. Depuis un an donc, un énorme boulot a été abattu pour redresser la radio financièrement, mais aussi pour régler des problèmes techniques, s'occuper d'organisation interne, du contenu de l'antenne, réfléchir à la ligne générale de la radio, à ses orientations et son avenir... Ce boulot est encore en cours et il y a beaucoup à faire. N'hésitez pas nous rejoindre.

Voici un extrait de la réponse du CSA : "Le Conseil rappelle que RadioDio, autorisée en catégorie A, est un service associatif accomplissant une mission de communication sociale de proximité dont les ressources commerciales provenant de la publicité de marque ou de parrainage sont inférieures à 20% de leur chiffre d'affaires total. La programmation de RadioDio est axée sur la diffusion de musiques actuelles et de nouveaux talents, l'information locale et l'expression laïque des communautés. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a examiné, au cours de sa séance plénière du 15 avril 2008, le plan de continuation présenté

par l'association Les Amis des Ondes et les plans de cession présentés en application de l'article 42 12 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication par M. Fabrice N. et par les sociétés Urban Presse, Activ Média (ActivRadio), Espace Group et Société financière du Mont Cindre. Le Conseil souhaite privilégier l'offre qui maintient les caractéristiques initiales de ce service, tout en permettant le redressement financier de la radio, le désintéressement des créanciers et, dans la mesure du possible, le maintien des emplois. Le plan de continuation présenté par l'association Les Amis des Ondes est le plan qui répond le mieux à toutes ces préoccupations et aux critères de l'article 29 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, notamment à celui de la sauvegarde du pluralisme. Le nouveau Conseil d'administration de l'association propose en effet de conserver le format, la ligne éditoriale et la catégorie de la radio, de rembourser la totalité de la dette sur dix ans et de maintenir trois emplois sur quatre, tout en présentant un projet crédible de réduction des charges et de redressement financier. Les cinq plans de cession présentés proposent tous un passage de la radio en catégorie B (services de radio locaux ou régionaux indépendants), alors que cinq services locaux commerciaux sont déjà diffusés dans la zone de Saint-Etienne, ... Pour ces motifs, le Conseil a rendu un avis favorable au plan de continuation présenté par l'association Les Amis des Ondes, et un avis défavorable aux cinq plans de cession. " Nous attendons maintenant le passage devant le tribunal. A dans quelques jours (semaine ...) pour la conclusion.

RADIODIO, 89.5FM sur saint-étienne et alentours www.radiodio.org 14 bis rue de roubaix 42000 St Etienne contact@radiodio.org 09 53 05 08 95

Prochaine AG de la radio :

mercredi 2 juillet début de soirée



MÉDIAS FRANÇAIS : INTÉRESSEZ-VOUS À L'AUTRICHE !

Le 21 mai 2008, à l'aube, la police autrichienne a enfoncé les portes de maisons et de bureaux à travers le pays et, arme au poing, a arrêté des militants pour les droits des animaux. 24 appartements et bureaux ont été fouillés ; 10 personnes appartenant à 7 associations différentes ont été mises en garde à vue. Le matériel d'associations légales a été saisi, compromettant leur activité.

Les associations signataires de ce communiqué demandent que la presse française ne reste pas muette sur cet événement, comme cela est encore le cas [3] semaines après les faits.

Nous ne sommes pas compétents pour juger de la légalité, au regard du droit autrichien, de la conduite et du motif de ces arrestations, ou des limites imposées à l'exercice des droits de la défense.

Mais nous tenons à faire remarquer :

- que la presse étrangère a couvert cet événement en des termes assez durs tant vis-à-vis de la méthode commando

employée par la police que des conditions faites aux détenus - et que la section autrichienne d'Amnesty International a publié un communiqué exprimant de sérieuses inquiétudes sur les méthodes employées lors de ces arrestations et sur la façon dont elles ont été motivées.

Cela nous semble suffisamment important pour souhaiter qu'un débat puisse être mené sur les raisons profondes de ces interpellations. L'avocat d'un des détenus estime que l'action de la police est politique. L'Autriche est très en avance en ce qui concerne la protection animale. Le mouvement pour les animaux a engrangé de nombreux succès. A-t-il eu trop de succès ?

Nous appelons la presse française à s'intéresser à ce qui se passe en Autriche et à faire son travail normal d'investigation pour savoir si les Droits de l'homme ont été respectés.

Des informations en allemand et anglais sont disponibles sur le site de l'association VGT : <http://www.vgt.at>.

Contacts :AVF (Association Végétarienne de France) : [contact\[at\]vegetarisme.fr](mailto:contact[at]vegetarisme.fr)

André Méry : 06 77 43 64 26 L214 : [contact\[at\]l214.com](mailto:contact[at]l214.com)

Estiva Reus : 02 98 89 35 30

SUR LES LUTTES DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS : DILEMMES ET INTERROGATIONS

Depuis l'après-guerre, les lois réglementant l'immigration en France se succèdent et soumettent l'entrée et le séjour des étranger-e-s à des contraintes de plus en plus nombreuses et restrictives. L'étranger-e doit montrer patte blanche pour pouvoir pénétrer sur le sol français.

Depuis 2006, est entré officiellement en vigueur le concept "d'immigration choisie" qui s'oppose à celui "d'immigration subie". Le/La migrant-e doit être utile à la France, être rentable pour son économie. Si l'on suit les vœux des gouvernants, il/elle se transforme d'Homme en force de travail. Il/Elle n'est plus perçue comme un être humain à part entière, seule sa valeur économique pour la France est prise en compte. Exit l'immigration des enfants et des femmes rejoignant le père de famille travaillant en France. C'est oublier que les migrations, qu'elles soient libres dans l'idée de vivre là où l'on se sent le mieux ou contraintes et résultant entre autres de l'exploitation bipolaire, sont des mouvements naturels qui ont toujours existé et existeront toujours. De plus en plus de dispositifs nationaux ou européens rendent les étranger-e-s suspects : contrôle au faciès, fichage, sélection. L'étudiant-e étranger-e est suspecté-e d'être un-e faux-x-sse étudiant-e ; le/la demandeur-se-r d'asile d'être un-e migrant-e économique déguisé-e ; le/la futur-e marié-e étranger-e de se marier pour les papiers. Les médias jouent un rôle croissant dans le développement de cette peur de l'étranger-e, peur de l'altérité encore plus sensible en période de crise économique. L'étranger-e est la source de tous les maux : chômage, insécurité, terrorisme. Depuis 2004 [1], des réseaux d'aide aux personnes menacées d'expulsion se sont construits d'abord au niveau des écoles (RESF) puis des universités (RUSF). Des personnes Lambda se sont senties concernées par le sort fait aux étranger-e-s sans-papiers à partir du moment où elles se sont rendues compte qu'elles en côtoyaient tous les jours, que cela pouvait être le père ou la mère du meilleur copain de leur fils ou fille. Les luttes en soutien aux personnes sans-papierisées tendent quelques fois à se substituer et à se faire porte-parole des luttes de ces dernières. Cette question peut poser le faux problème de leur légitimité. Il est important de rappeler que de part leur statut administratif les sans-papiers sont des "n'ayants-droits". Ainsi, du fait même de ce statut, les facultés de base comme la parole ne leur sont pas possibles ou sont risquées. Pour autant, les sans-papiers luttent mais pas au même



niveau ni de la même manière que les individus qui les soutiennent. Leur lutte se déroule sur un plan plus pratique : comment s'organiser pour se loger, travailler, se soigner ou se divertir sans attirer le moindre soupçon des autorités répressives. Il s'agit d'une lutte au quotidien et dans l'ombre, rarement concrétisée par des revendications collectives et médiatisées. C'est comme le jeu du chat et de la souris où le chat serait un tigre et la souris aurait souhaité être plus petite. Les individus les soutenant se proposent quant à eux comme médiateurs et porte-paroles de leurs conditions de vie, mais également comme apports logistiques à leur lutte. Ce rôle de porte-parole ajoute un biais aux revendications exprimées par les sans-voix et comporte le risque de les déformer. Les soutiens aux sans-papiers regroupent de nombreuses personnes d'horizons divers. On retrouve dans ce lot autant des personnes qui se disent apolitiques que des professionnels du militantisme et de l'engagement politique. Les sensibilités politiques sont également variées, et on peut très bien rencontrer des personnes ayant une sensibilité de droite militant au côté de leur homologue de gauche. Il faut dire que la question des sans papiers permet de rassembler autour d'une cause des franges de la population que rien ne destine à lutter ensemble. Des personnes favorables à la politique actuelle vont soutenir activement des sans-papiers dans leur combat au quotidien. La logique sous-jacente est alors celle de "j'aime pas les noir-e-s, mais toi je t'aime bien", qui se transforme ici en "j'aime pas les sans papiers, mais toi je t'aime bien". Il existe également une catégorie de personnes n'ayant pas d'avis sur la question ou encore dont l'attitude demeure passive jusqu'au moment où elles sont confrontées concrètement à une situation tragique. Il s'agit là du copain ou de la copine d'école, du/de la voisin-e de palier ou du collègue de travail que l'on connaît et dont on juge, pour une raison ou une autre, qu'il/elle mérite de rester en France. Les raisons invoquées à cette exception sont essentiellement d'ordre subjectif et entrent plus dans le cadre de l'affect que d'une construction raisonnée avec une logique propre. Cela prouve bien que les individus peuvent dépasser certains cloisonnements idéologiques et dogmatiques qui les enferment. La politique n'est plus

alors une question d'opinions, "pour ou contre l'immigration ?", mais prend source directement dans le vécu sensible, entraînant dans une lutte parfois surprenante de radicalité des individus habituellement résignés et respectueux de l'ordre établi. Les considérations prises en compte dans ces circonstances peuvent être la sympathie, le mérite, la pitié ou encore la charité chrétienne. Autant de subjectivités qui peuvent être quelques fois décisives dans le sort d'un-e sans papier. Le mérite est l'un des arguments les plus répandus chez les militant-e-s de tout bord politique. Ce prétexte a ses conditions et sa logique. Ainsi le/la bonne élève à l'école ou à l'université, le/la travailleur-se modèle, l'intégré-e à la société, le/la sportif/ve de haut niveau, celui ou celle qui parle bien français, respectant la culture ou l'identité française..., forment le contour de la méritocratie qui octroie le droit de rester sur le sol français. Il est important de souligner le travail qui est fait dans le cadre de ces collectifs et qui permet dans certains cas d'éviter bien des drames humains. Néanmoins, cette façon de voir les choses et de distribuer des médailles de mérites aux sans-papiers permet de renforcer cette vision utilitariste des étranger-e-s, qui selon les besoins, les domaines ou filières, sont ou non les bienvenue-s. Cependant, même s'il est considéré comme indésirable, on constate que le sans-papier a une utilité. Il se voit imposer le rôle de facteur d'ajustement économique d'une part et d'ajustement social d'autre part. Ainsi, il occupe les emplois mal perçus par la société, dans des conditions de sous-rémunération et de sur-exploitation, sa condition administrative l'y assujettissant et l'y condamnant. Il ne faut pas oublier qu'une organisation (in)consciente de la société dépassant les cadres utilitaristes de l'état s'est déjà installée et a déjà distribué les rôles. Le sans-papier dans ce spectacle joue le rôle de bouc émissaire qui permet une paix sociale relative, l'étranger-e (qui plus est le/la sans-papier) étant pointé-e comme le mal de la société, le/la terroriste, le/la responsable du chômage et de l'insécurité. En d'autres termes, il/elle est désigné-e comme l'ennemi, cause de tous les maux de la société, détournant ainsi le regard des vrais problèmes. Cette vision utilitariste va également dans le sens de la politique gouvernementale douteuse en matière d'immigration, politique qui prône une immigration choisie ayant pour conséquence la création de deux classes de sans papiers : les bons et les mauvais. On se retrouve souvent dans le cas où l'on regrette la vie des parents, car il est plus facile de jouer sur les sentiments de l'opinion quand un-e jeune majeur-e n'a plus ses parents et d'attache dans son pays d'origine. Il en découle un marchandage sentimental où l'on vend un bout de misère pour construire une mobilisa-

tion et faire pression sur les autorités compétentes afin d'espérer une fin heureuse pour la personne en question. Cette stratégie qui consiste aussi à sauver ce qui est possible et limiter les pots cassés renseigne sur le sentiment d'impuissance face à un régime digne des heures les plus sombres de notre histoire. Ce point de vue s'accompagne de l'espérance d'un changement favorable lors de prochaines échéances électorales. Il est utile de rappeler que les camps de rétention administratives [2] (CRA) sont l'oeuvre de la gauche au pouvoir. Il est clair qu'une alternance politique ne changera pas grand chose dans le quotidien de ces damné-e-s de la terre. Cette façon de mener la lutte autour de cas particuliers pose également le problème des forces militantes et de leur capacité à mener ce combat à un rythme de plus en plus effréné. La chasse aux étrangèr-e-s impulsée par la politique du chiffre et des quotas augmente le nombre de personnes victimes de cette politique, et dans de nombreux cas crée elle-même ses propres victimes afin de faciliter sa tâche de machine à expulser [3]. Le moindre prétexte est devenu bon pour "irrégulariser" un-e étudiant-e : une absence, une mauvaise note, un changement de filière ou un redoublement, le/la rendant ainsi vulnérable et en faisant une proie facile pour la machine statistique. La multiplication des "irrégularisations" et leur facilitation posent ainsi le problème du point de vue militant de la capacité à suivre ce rythme, mais aussi de la perspective de ce combat. La question se pose de savoir quelles suites et quelles formes donner à cette lutte, les forces militantes risquant d'arriver, du point de vue de leur potentiel, à saturation et épuisement. Quels seraient alors les modes d'actions qu'il faudra trouver pour combattre cette ignominie étatique ? Ou bien, cette majorité [4] existe-t-elle vraiment ? Et donc la traduction en faits de ses angoisses est légitime. Auquel cas, quel triste sort voue la démocratie à ces personnes. Ou encore, vu ses limites et ses dérives de bouc émissairisation, la démocratie ou la loi de la majorité n'est-elle pas juste une reproduction simple de la loi du plus fort ? Quel sens y a-t-il encore à vouloir préserver cette démocratie ? D'autres revendications sont parfois portées par certain-e-s militant-e-s qui se battent pour la régularisation de tou-te-s les sans papiers sans exception et sans étude de dossier au préalable. Elles s'inscrivent dans le cadre du combat pour la liberté de circulation et donc de la remise en cause des frontières et de leurs méfaits. À l'opposé des militant-e-s cité-e-s plus haut, ces dernière-s luttent aussi sur un plan global, et tentent de ne pas entrer dans le jeu des autorités qui obligent à individualiser les luttes et donc les affaiblir. Ce combat sur le plan

global pourrait paraître utopiste et court le risque d'être sans attache concrète avec la réalité et le vécu des gens. Afin d'éviter une rupture entre ces revendications théoriques et les impératifs du terrain, il est nécessaire de relier ces deux dimensions d'une même lutte. On constate que les stratégies et les modes d'actions diffèrent énormément, mais se retrouvent globalement chez l'ensemble des militant-e-s et les traversent. Il est fort possible qu'un individu s'investissant largement dans un combat pour la régularisation d'une personne donnée, frustrée face à la froideur de la machine bureaucratique, après l'épuisement de tous les recours, envisage de dépasser les cadres légaux de la lutte qui peuvent souvent être paralysants. D'autres militant-e-s se limitent aux cadres de luttes prévus par la loi - tout en sachant qu'ils se réduisent de plus en plus (la solidarité est devenue un délit, les fumigènes sont considérés comme explosifs et font intervenir l'anti-terrorisme [5]...) - en espérant des jours meilleurs grâce aux élections. S'interposer à l'arrestation d'un-e sans-papiers à la sortie d'une école, empêcher un avion de décoller ou encore héberger un-e sans-papiers peuvent sembler des modes d'actions anodines sans grande gravité, néanmoins les dispositifs légaux se durcissent face à ce genre de comportements et prévoient des peines de plus en plus lourdes. Cela a pour but de dissuader et terroriser [6] les militant-e-s. Il est à noter que les juges n'appliquent pas les dispositions prévues par la loi d'une manière stricte, ce qui prouve l'incompréhension des magistrats, dans une certaine mesure, face à la criminalisation de la lutte. Cela renvoie à d'autres questions comme par exemple : quelles sont les limites que doit se fixer la lutte ? Qui doit les définir ? Et sur quelles bases ? Pour ce qui est du passage à l'illégalité et du refus de l'autorité publique face à une situation d'injustice, le parallèle peut être fait avec la résistance et la nécessité de dépasser le cadre de la loi pour combattre un régime fasciste. Beaucoup de rapprochements peuvent être établis avec les heures sombres des régimes européens : la stigmatisation d'une partie de la société à cause de son identité (sans papiers, juif-ve-s, tziganes, homosexuel-le-s...), le système de rafles, la banalisation de la délation (travailleur-se-s socia-ux-les, agents administratifs, concierges...), l'éloignement forcé du territoire (l'éloignement de certains sans papiers est synonyme de mort, tout comme la déportation dans les années 40), le silence d'une grande partie de la société et sa passivité, ce qui est le plus effrayant. Certain-e-s militant-e-s semblent agir conformément aux possibilités de résistance que véhicule leur représentation de ces moments sombres. Héberger et cacher des sans papiers rap-

pellent l'activité des "justes" pendant la guerre. Comme pendant la résistance, la défense des sans-papiers prend la forme de diverses actions, qui des plus "radicales" aux plus "légalistes" se complètent et ne se définissent pas sur une échelle hiérarchisée. Le but n'est pas la radicalité (si même elle existait, rechercher la radicalité c'est adopter une (im)posture, là où être réellement radical n'a de sens que pris dans la situation) mais d'agir selon ses possibilités. L'ensemble de ces initiatives crée ainsi un vaste front de résistance. Paradoxalement, l'impression que les revendications restent timides et au stade de l'hésitation se développe, alors que l'offensive est de plus en plus violente, décomplexée et, sous prétexte de majorité, se croit tout permis. Les personnes impliquées semblent un peu résignées et toujours dans une position défensive : elles sont dans une attitude attentiste, subissent et réagissent aux coups portés par l'état, généralement dans l'urgence. Ce fonctionnement ne laisse pas le choix du front sur lequel la lutte est menée. Face à ce constat, il serait intéressant d'envisager une offensive comme suite logique de cette lutte et de réfléchir à ces possibles contours, formes et portées.

[1] Les réflexions qui suivent sont fondées sur nos expériences militantes au sein de RE/USF. Les collectifs de soutien aux sans papiers existaient avant et continuent d'exister parallèlement aux RE/USF.

[2] Nous utilisons le terme de r-d-étention car les conditions de vie dans les CRA n'ont rien à envier aux prisons. L'utilisation du terme « camp » peut se justifier par le fait que les centres de rétention, au même titre que les camps de concentration, enferment des individus que la police considère, même en absence de conduite pénalement condamnable, comme dangereux pour la sécurité de l'Etat.

[3] C'est un cercle vicieux : la loi crée des difficultés supplémentaires à l'entrée et au séjour, ce qui a pour conséquence de créer des clandestins, ce qui sert de prétexte à un nouveau renforcement des conditions d'entrée et de séjour, etc

[4] La majorité électorale représente moins de 30% de la population française (près de 19 millions sur plus de 60 millions de français).

[5] Deux personnes se dirigeant vers une manifestation contre un centre de r-d-étention et transportant du chlorate pour fabriquer des fumigènes artisanaux sont en prison (détention préventive) pour acte de terrorisme, détention et transport d'engins incendiaires ou explosifs en vue de détruire des biens ou de commettre des atteintes aux personnes.

[6] Le terrorisme ne va pas que dans un seul sens. Ainsi quotidiennement, l'état et ses représentants terrorisent en faisant usage de violences physiques et symboliques.



National > Mobilisations publié le 15 juin 2008

AGISSEZ DÈS AUJOURD'HUI CONTRE LE FOIE GRAS !

Chacun de nous peut contribuer à la disparition du foie gras : en refusant d'en consommer, mais aussi en informant autour de soi des pratiques cruelles qu'impliquent sa production.

Par exemple, vous pouvez dès maintenant agir :

- auprès de votre mairie
- auprès de votre comité d'entreprise
- auprès de votre magasin bio

Plus les gens feront le lien entre le foie gras et la maltraitance qu'implique le gavage, moins ils en achèteront, et plus ils soutiendront son interdiction.

Peu de personnes sont réellement informées des pratiques extrêmement cruelles qu'impliquent sa production.

Le père Noël n'est pas une ordure !

Les trois quarts de la consommation de foie gras s'effectuent au mois de décembre.

Il n'est pas légitime de rendre délibérément malades plus de



le Foie gras

il a quelque chose de tragique que les autres n'ont pas



trente millions d'oiseaux par an afin d'offrir un produit dont la consommation n'est vitale pour personne. Le lourd tribut payé par les canards et les oies à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année est inacceptable.

Pour des fêtes sans cruauté ! Vous pouvez dès maintenant envoyer une lettre à des cibles clés :

- À votre mairie : Les mairies ont pour habitude d'offrir des colis en fin d'année, notamment aux personnes retraitées ou pour l'action sociale. Demandez à votre municipalité de cesser d'ajou-

ter du foie gras dans ces colis.

- À votre comité d'entreprise : faire connaître aux membres du CE ce qu'implique le foie gras et invitez-les à remplacer ce produit dans les paniers garnis qu'ils offrent chaque année.

N'attendez pas les fêtes de fin d'année pour dénoncer le gavage, les commandes de Noël se préparant souvent en milieu d'année.

Le foie gras, c'est pas bio !

À votre magasin bio : Nous élaborons une carte de France des magasins biologiques qui vendent du foie gras et de ceux qui n'en vendent pas. Cela permettra aux consommateurs de connaître la position de chaque magasin bio par rapport au gavage. Les textes en vigueur (1) stipulent sans ambiguïté qu'en production biologique "le gavage est interdit".

Pourtant certaines boutiques bio en commercialisent. En effet, la vente de produits non biologiques y est autorisée.

Quel est le fondement d'un magasin bio s'il ne se donne pas une éthique, cette même éthique qui fait sa spécificité et celle de sa clientèle ?

De plus, peu de personnes vont rechercher le logo "AB" sur un produit vendu en magasin bio... Le référencement de ce produit dans ces magasins ne peut par ailleurs qu'entretenir la confusion et le faire assimiler à un produit bio.—

-> Si vous fréquentez des magasins bio, nous vous invitons à regarder si ils proposent du foie gras à la vente. Écrivez nous pour nous informer si votre magasin commercialise ou non du foie gras, afin de compléter la carte.

Si votre magasin vend du foie gras, exprimez votre opposition quant à la commercialisation de ce produit. Vous pouvez en parler directement au responsable ou lui faire parvenir une lettre. (Voir un exemple de courrier). Nous serons heureux d'envoyer une affiche et un autocollant de remerciement pour les magasins retirant le foie gras des rayons. Appuyez vos demandes par un courrier de L214. Pour l'ensemble de ces démarches, nous pouvons, appuyer votre courrier en envoyant de notre côté une brochure et un DVD exposant les méthodes de production du foie gras en France : il suffit de nous donner l'adresse postale à laquelle vous avez envoyé votre lettre et sa date d'envoi. Un grand merci à toutes et tous.

Pour toute info, exemple de courriers, etc.. :

<http://www.stopgavage.com>

SUR RADIO DIO : PAPILLON, UNE ÉMISSION SUR LES PRISONS

"Papillon" est une émission d'infos et d'expressions, pour les prisonniers et prisonnières de la Talaudière, leurs proches, et toutes personnes intéressées. Le but est de faire circuler infos et idées à propos de la prison en particulier, et du monde dont elle fait partie en général. De faire des liens entre le dedans et le dehors, par delà les murs, les barbelés et les caméras.

le premier dimanche de chaque mois, de 17h30 à 19h, sur radio dio, 89.5 FM.

Vous pouvez apporter vos commentaires, idées et contributions en nous écrivant :

Emission Papillon,
chez radio dio 14 bis rue de roubaix
42000 st-étienne



RASSEMBLEMENTS RESF

(réseau éducation sans frontière)

En soutien aux enfants et familles sans papiers

Chaque 1er samedi du mois à 10h30 - place Jean Jaurès.

contact e-mail : resf42@yahoo.fr

Tél : 04.77.41.33.21 ou 06.16 36 73 41

Adresse postale : RESF 42 Bourse du Travail 4 crs V.Hugo
42000 SAINT-ETIENNE

Permanences tous les vendredis de 18h à 20h à la Bourse du Travail de St Etienne

Des infos sur la page Loire du Site Réseau Education Sans Frontières

Deux listes d'info et de mobilisation fonctionnent avec internet, ainsi qu'un tam-tam téléphonique. on peut demander à en être !



National > Mobilisations publié le 20 juin 2008

LA CNT PTT CONDAMNÉE appel à soutien

Suite à l'accord scélérat signé par les syndicats CFDT, CFTC, FO, CGC, UNSA et La Poste, (CGT et SUD, pourtant majoritaires à eux 2 ayant préféré

de pas s'y opposer), la CNT PTT 69 a demandé au Tribunal de Grande Instance de Lyon la conservation de ses droits syndicaux en vigueur depuis 20 ans.

La justice de classe a débouté le syndicat et condamné à payer à La Poste une amende de 500€.

Appel à soutien !

Plus d'infos :

<http://rebellyon.info/article5367.html>



Saint-Etienne > Mobilisations
publié le 3 juin 2008

CONSTITUTION D'UN FORUM SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES À ST ETIENNE

La [dernière] réunion pour la constitution d'un Forum social des quartiers populaires à St Etienne, [a eu] lieu lundi 9 juin 2008 au Centre Social de Terrenoire.

Le premier Forum national s'est déroulé du 22 au 24 juin 2007 à Saint Denis (93).

Les enjeux des débats ont été :

Apartheid urbain

La politique de rénovation urbaine brasse des milliards d'euros sans réelle participation des habitant-e-s des quartiers. Quel pouvoir des habitant-e-s pour le futur de leur quartier ?

Education au rabais

L'école joue mal son rôle d'accès au savoir dans nos quartiers. Elle devient un lieu de discrimination, de gardiennage et de sélection programmée vers des voies de garage. Quelle relation entre l'école et le quartier (élèves, parents, etc.) ?

Police-Justice

Les multiples révoltes populaires contre les crimes policiers depuis une trentaine d'années révèlent la gestion policière et judiciaire des banlieues. Trop de jeunes sont destinés au parcours piégé : échec scolaire - police - justice - prison. Comment s'organiser face aux violences policières, une justice de caste et des prisons hors-la-loi ?

Engagement politique et social

Les quartiers ne sont pas des déserts politiques. Il est nécessaire de confronter les différentes formes d'engagement et d'en faire un bilan (les limites du milieu associatif, la participation aux élections, les associations musulmanes, etc.). Vers un mouvement autonome des quartiers populaires ?

Chômage et précarité

Les taux de chômage et de précarité (intérim permanent) atteignent des "records" dans les banlieues. Le fossé entre les syndicats et les cités marque l'abandon des classes populaires par la gauche. Quelles relations entre les quartiers et le mouvement ouvrier ?

Les anciens dans la cité

La question de la vieillesse dans les banlieues n'est pas prise en

compte dans les grands plans de solidarité nationaux.

Quelles formes de solidarité et de mobilisation pour les anciens ?

Histoire et mémoire

Malgré l'occultation par les institutions et les problèmes de transmission de la mémoire, l'histoire des luttes des quartiers et de l'immigration est riche d'expériences et d'enseignements.

Comment transmettre nous-mêmes cette Histoire aux plus jeunes ?

Les musulmans entre criminalisation et engagement dans la cité

Les musulmans subissent un climat islamophobe et des lois d'exception. Comment y faire face ? Quelle implication des organisations musulmanes dans les luttes sociales et politiques des quartiers ? Cultures des quartiersLes banlieues sont des lieux de brassage, de solidarités et d'invention culturelle. Comment défendre et mettre en valeur cette richesse ?

Nous avons décidé que la question des femmes et de leurs luttes serait transversale à l'ensemble des thèmes.

La Seconde Édition du Forum Social des Quartiers Populaires aura lieu à Nanterre les 3, 4 et 5 octobre 2008.

<http://fsqp.free.fr>

Centre Social de Terrenoire,

21 rue Docteur Louis Destre (rue principale à Terrenoire)

Tél : 04 77 95 68 30



International > Divers

publié le 28 avril 2008

L'ANARCHISME AU VENEZUELA, PASSÉ ET PRÉSENT

* Ceci est un bref aperçu de l'empreinte libertaire dans le processus historique du Venezuela, préparé par les membres du Collectif Editorial de "El Libertario". Nous espérons qu'il servira de référence utile pour tous ceux qui sont intéressés par le sujet.

L'incidence anarchiste dans l'histoire vénézuélienne a été moins prononcée que dans les autres parties de l'Amérique latine, où elle se manifeste avec vigueur par le biais des luttes collectives, des publications, des personnalités et les débats d'idées. Il est toutefois utile de signaler que cela n'a pas été sans influence sur notre évolution sociale et culturelle.

De la fin du 19ème siècle au premier tiers du 20ème siècle, certains intellectuels locaux étaient, soit des sympathisants ou

des lecteurs tolérants de l'anarchisme, mais rien au niveau de Flores Magón, Barret, Oiticica, González Prada ou d'autres représentants de la pensée anarchiste latino-américaine [Cappelletti 1990] [1].

Les quelques personnes qui ont exploré les voies libertaires ont produit à peine des documents écrits, et après ils ont dérivé vers le positivisme ou le marxisme ; Ici il mérite d'être mentionnée Pío Tamayo, qui a enseigné le "socialisme de Marx et Bakounine" à des jeunes activistes anti-Gómez en prison jusqu'à peu avant sa mort en 1936 [Sananes 1987] [2].

En considérant les luttes populaires, les historiens de la guerre fédérale (1859/1863) - le plus grand bouleversement social entre l'indépendance et l'ère pétrolière - soulignent l'influence de Proudhon et le socialisme français sur Ezequiel Zamora, le "Général del Pueblo Soberano" (Général du Peuple Souverain). Le programme du fédéralisme zamorista est clair : "... l'horreur à l'oligarchie, de la liberté aux hommes et des terres, l'égalité sociale", qui exprime

une intention radicale qui a été seulement arrêté par son assassinat [Brito Figueroa 1981] [3].

Au début du 20ème siècle, des immigrés anarcho-syndicalistes européens ont contribué à l'émergence des organisations des travailleurs malgré leur retard économique, social et culturel [Rodriguez, 1993] [4].

Ces efforts - La formation des mutuelles, des syndicats, les grèves, et production de propagande, etc. - ont acquis une certaine notoriété, au début de l'ère de l'industrie pétrolière, mais la dictature de Juan Vicente Gómez (1908-35) à brutalement réprimée toute activité syndicale, en l'empêchant de se développer comme il l'a fait dans des autres latitudes. Les quelques militants sociaux qui sont restés dans le pays ont essayé, avec beaucoup de difficultés, de générer une pensée politique, alors que la majorité anti-Gómez dans l'exile, n'étaient pas ouverts à la pensée radicale.

Parmi la minorité, l'attrait du bolchevisme russe en expansion s'avéra trop fort pour gagner des adeptes à l'anar-

chisme. Lorsque cette fraction marxiste retournée après la mort du tyran, il occupe la totalité du terrain de la gauche, en absorbant la poignée de lecteurs et de disciples clandestins de l'idéal libertaire, qui ont même été parmi les fondateurs du Parti communiste vénézuélien (1936) Et Acción Democrática (1941), les deux parties qui, par la suite auront le contrôle du processus d'organisation politique des masses.

En outre, la répression anti-anarchiste à un rang constitutionnel a été mise en œuvre dans ce qu'on appelle la "Loi Lara", qui a été en vigueur entre 1936-45.

Pendant les années 1940 et 1950, de nombreux exilés anarchistes ibériques sont arrivés au Venezuela, et ont dû faire face, non seulement au poids de la défaite dans la guerre civile espagnole, mais aussi à un environnement adoptif où leurs idées étaient considérées comme étranges. L'urgente nécessité de survivre et la nécessité de s'adapter à un environnement d'autoritarisme brutal, ont été des obstacles supplémentaires à l'organisation des potentiels sympathisants locaux, toutefois, leurs efforts n'ont pas été vains, et en particulier après 1958 (après dix ans de dictature militaire), quand a été créée la Federación Obrera Regional Venezolana - FORVE (Fédération des travailleurs vénézuéliens régionaux) affiliée à l'Association internationale des travailleurs (AIT-IWA) -mouvement anarcho-syndicalistes fondé en 1922-, certains groupes spécifiques ont été constitués, des journaux, des brochures et des livres ont été produits, mais peu de cette activité a pu transcender au-delà des cercles plus politiquement conscients des immigrants espagnols [Montes de Oca 2008] [5].

La vague de contestation socio-politique qui a été expérimentée dans le monde à la fin des années 1960 - en particulier le mai français de 1968 avec ses indubitables racines libertaires - est également arrivée au Venezuela. Son empreinte est manifeste dans la "Renovación Universitaria" (Rénovation Universitaire) qui a profondément ébranlé les principales institutions de l'enseignement supérieur au Venezuela entre 1968-70, et a maintenu sa présence dans les mouvements étudiants et de culture alternative.

Toutefois, à l'exception de la diminution de la présence des vétérans espagnols, des années passeront avant que les groupes s'identifient avec l'idéal et la pratique de l'anarchisme, parce que, dans les années 70, le marxisme était encore considéré comme soutien idéologique

irremplaçable pour toute proposition révolutionnaire au Venezuela.

Entre 1980 et 1995, il y a clairement des tentatives d'organisation anarchistes cherchant à se connecter avec les luttes et mouvements sociaux. Le Collectif Autogestionnaire Libertaire - CAL, était le plus visible. Deux journaux ont été édités, El Libertario (publié par CAL - 9 éditions entre 1985-87) et Correo A (28 éditions entre 1987 et 1995), journaux qui ont été les points de référence et de réunion pour les activistes, où l'on compte ceux qui sont venus du marxisme, exilés acratas Latino-Américains et, surtout, les jeunes qui sont venus à l'anarchisme à travers la scène punk.



Il convient également de noter, à cette époque, l'activité académique et informative de Angel Cappelletti, un anarchiste argentin qui a travaillé au Venezuela pendant 26 ans [Méndez & Vallota 2001] [6].

Malgré les difficultés à faire comprendre et à promouvoir les propositions anarchistes de l'autogestion et d'action directe dans un environnement où ils étaient inconnus ou mal interprétés, peu à peu les routes ont été dégagées pour accéder à plusieurs domaines où des initiatives ont été mises en place.

Et puis, a eu lieu l'explosion populaire le 27/02/1989 appelée "Caracazo", laquelle combinée avec d'autres manifestations nationales, en particulier la crise de la presque totale dépendance à l'égard de l'industrie du pétrole et du modèle politique créé en 1958, et aux événements internationaux (telles que l'effondrement des bureaucraties de l'Europe de l'Est), a ouvert des espaces pour propager l'idéal libertaire.

Les efforts en vue d'associer l'anarchisme aux luttes collectives concrètes sont devenus plus évidents à la réapparition de El Libertario en 1995, dont le groupe de travail s'est appelé d'abord, Commission des relations anarchistes - CRA, et après 2007, le Collectif Editorial El Libertario.

Il s'agit de la publication la plus durable dans l'histoire locale libertaire, avec l'édition de 5 numéros chaque année et avec une diffusion importante par rapport à d'autres publications locales et continentales. à côté de cela, il existe des noyaux anarchistes et les initiatives avec un certain nombre de domaines d'intervention et situés dans différentes régions du pays, en mettant en évidence le travail des espaces spécifiques (telles que la CESL, à Caracas, du CEA, de Mérida et de l'Ateneo La Libertaria, d'abord à Biscucuy puis dans la zone rurale au sud-ouest de Lara), l'organisation en janvier 2006, du Forum Social Alternatif

de Caracas, l'activité de la Croix Noire Anarchiste, la persistance de la publication de divers matériaux informatifs, et l'impulsion donnée à distinctes manifestations de protestation sociale et d'agitation culturelle.

Ce processus a dû surmonter l'épreuve de la "révolution bolivarienne" conduite par Hugo Chávez, qui ne représente, pour les anarchistes, qu'une machinerie démagogique, corrompue, inefficace et militariste. Escroquerie qui a trompé un vaste secteur des socialistes locaux et mondiaux, ce qui rend plus difficile le développement des mouvements populaires autonomes, ligne d'action, promue par l'anarchisme vénézuélien.

Bibliographie

- Alterforo (2006). -Boletín en español e inglés del Foro Social Alternativo-Caracas.
 - Correo A (1987-1995). Caracas (www.geocities.com/samizdata.geo/CorreoA.html).
 - El Libertario (1985-1987). Caracas.
 - El Libertario (1995-2008). Caracas (también en : <http://www.nodo50.org/ellibertario>, con amplia sección en inglés).
 - UZCATEGUI, R. (2001). _Corazón de Tinta_, Caracas, Naufrago de Itaca.[El Libertario, #53, Mayo-Junio 2008, Venezuela]
- <http://acultura.org.ve>

- [1] CAPPELLETTI, A. (1990). "Anarquismo Latinoamericano", pp. IX-CCXVI, en A. Cappelletti y A. Rama (Recopiladores) : _El Anarquismo en América Latina_, Caracas, Biblioteca Ayacucho.
- [2] SANANES, M. (1987). _Pío Tamayo, una Obra para la Justicia, el Amor y la Libertad_, Caracas, sin editorial.
- [3] BRITO FIGUEROA, F. (1981). _Tiempo de Ezequiel Zamora_, Caracas, UCV.
- [4] RODRÍGUEZ, L. (1993). "Conociendo al Anarcosindicalismo Venezolano". Correo A, Caracas, #22, pp.16-17.
- [5] MONTES DE OCA, R. (2008) "Anarquismo en Venezuela", Caracas, inédito.
- [6] MÉNDEZ, N. y A. VALLOTA (2001). _Bitácora de la Utopía_, Caracas, UCV



BIG BROTHER AWARDS FRANCE 2008

Les gagnants

Chaque année, Privacy International, une ONG présente dans une quinzaine de pays, décerne des "Big Brother Awards" aux institutions, sociétés ou personnes s'étant distinguées par leur mépris du droit à la vie privée ou par leur promotion de la surveillance et du contrôle des individus. Voici la liste des gagnants 2007.

Catégorie : Orwell Entreprise (Entreprises, organismes et institutions privés.)

Les drones ELSA et Quadri-France. Les entreprises Sirehna et Taser France sont concurrents mais ont le même objectif : banaliser l'usage de matériel de conception militaire pour contrôler et surveiller furtivement les populations civiles.

Catégorie : Orwell Ensemble de son Oeuvre (Le Prix Spécial du Jury)

Google Inc. Pour collecter des données personnelles à large échelle en refusant de se soumettre aux lois européennes, filtrer des moteurs de recherche, censurer politiquement des résultats, sélectionner de façon subjective des sources d'actualités... Google n'en reste pas là et se lance maintenant dans la récupération planétaire de votre ADN.

Catégorie : Orwell Localités (Contrôles de proximité, urbanisme, vidéosurveillance)

Claude Journès, président de l'université Lyon-II. Dans l'uni-

versité que préside ce professeur de sciences politiques spécialisé dans "l'analyse comparée des politiques policières", une entreprise privée s'est attelée, sous couvert de "valorisation de la recherche publique", à la mise au point de produits de surveillance. Les étudiants de Lyon-II en sont les premiers cobayes. Catégorie : Orwell Etat & Elus (Services publics, gouvernement, administration)



Mention spéciale.

Pr Philip Gorwood, chercheur à l'Inserm. Pour avoir, sous prétexte de déterminer si les gènes peuvent prédire le comportement, usé de méthodes douteuses afin d'inciter des lycéens à livrer leur ADN et à confier des informations confidentielles sur leurs parents.

Le Conseil constitutionnel. Pour avoir validé le principe de la "rétention de sûreté". Le CC n'a manifestement pas joué son rôle de garant des institutions, seul recours juridique face à un gouvernement qui n'a de cesse de bafouer les principes fondamentaux de l'Etat de droit.

Catégorie : Orwell Novlang

France 2, Envoyé Spécial - "Expulsion mode d'emploi". Pour avoir accepté de réaliser un reportage "embarqué" au sein de la police de l'immigration de Brice Hortefeux. Les journalistes ont perdu leur sens du discernement face à des situations "autorisées", tendant à banaliser les procédures d'expulsions.

Catégorie : Prix Voltaire

Collectif Refus ADN. Pour son travail de résistance et d'information face aux prélèvements arbitraires d'ADN dans des affaires de droit commun.

ECOLE DE PALO-ALTO, DOUBLE CONTRAINTE ET PATHOLOGIES MENTALES DES PAYSANS

Dans le cadre d'un procès contre l'état nous cherchons à établir des liens clairs et solides entre les violences des politiques publiques de modernisation économique et culturelle et les pathologies mentales développées par les paysans ces dernières décennies. A cette fin nous utilisons les travaux de recherche développés par l'équipe de Palo-Alto...

publié par Arsfp :

<http://arsfp.blogspot.com/>

1) École de Palo-Alto

L'École de Palo-Alto est un courant de pensée et de recherche ayant pris le nom de la ville de Palo Alto en Californie, à partir de 1950. On le cite en psychologie et psycho-sociologie ainsi qu'en sciences de l'information et de la communication. Ce courant est à l'origine du mouvement de la thérapie familiale et de la thérapie brève. Parmi les principaux fondateurs de ce courant, on trouve Gregory Bateson, Donald D. Jackson, John Weakland, Jay Haley et Paul Watzlawick.

Bateson et son équipe lancent un pavé dans la mare de la psychiatrie, bousculent les modes de pensée traditionnels et jettent les bases de la psychologie moderne. Dans un retentissant article

intitulé « Vers une théorie de la Schizophrénie », ils proposent une vision interactionnelle de la « maladie mentale » qui ouvre la voie à la thérapie familiale et systémique. Ce sont les fondements mêmes de notre conception de l'homme qui sont ébranlés puis reconstruits sur les concepts issus de la cybernétique et de la théorie des systèmes : information, contrôle, feed-back, niveaux logiques, paradoxes...

L'influence de la « première cybernétique »* sur l'École de Palo-Alto s'est traduite par le fait que le thérapeute ne considère plus son patient comme un individu isolé sur lequel il devrait poser un diagnostic psychiatrique mais s'intéresse aux interactions actuelles du patient avec son environnement qui maintiennent son problème. En d'autres termes, le thérapeute se demande comment le système maintient l'homéostasie. On passe d'une explication individuelle et diachronique à une explication systémique et synchronique.

La psychothérapie systémique est basée notamment sur la notion d'*homéostasie familiale* qui suppose que soigner une pathologie psychiatrique chez un membre de la famille passe par la prise en compte de toute la famille, la personne malade n'étant qu'un symptôme de la pathologie du système (famille). Le malade n'est donc plus seul "responsable" de "sa" maladie. Dans un système, ce qui vit, c'est un réseau de communica-

tion dont tous les noeuds sont en interaction les uns avec les autres (on ne peut pas ne pas communiquer selon la formule de Watzlawick).

Le projet débouche ainsi sur l'élaboration de la notion de "paradoxe" et la théorie du double-bind ou "double contrainte" formulée en 1956 dans leur article intitulé Vers une théorie de la schizophrénie.

2) «Paradoxe» et «Double contrainte»

Pour eux, « Le paradoxe est un modèle de communication qui mène à la double contrainte ». C'est cette situation qu'ils trouvèrent dans les familles de schizophrènes sans conclure cependant qu'il s'agissait d'une causalité linéaire vers la maladie mentale.

La théorie affirme l'existence de relations conflictuelles entre le malade psychotique et son entourage, le dernier donnant au premier des ordres absurdes et impossibles à exécuter (en résumé caricatural : je te donne l'ordre de me désobéir, sinon...). Ces ordres impossibles à respecter étant, forcément, toujours suivis de sanctions, ils entraîneraient ainsi l'apparition de la psychose.

Cette situation donne naissance à une volonté de fuite. Lorsque cette fuite n'est pas possible au sens propre du terme (par exemple si l'on est économiquement ou socialement dépendant de la personne intimant l'un des deux ord-

res), la fuite peut avoir lieu dans un certain nombre de névroses ou de psychoses, parmi lesquelles la schizophrénie.

2.1 Définition

On nomme double contrainte (double-bind) une paire d'injonctions paradoxales consistant en une paire d'ordres explicites ou implicites intimés à quelqu'un qui ne peut en satisfaire un sans violer l'autre. To bind (bound) signifie « coller », « accrocher » à deux ordres impossibles à exécuter avec un troisième ordre qui interdit la désobéissance et tout commentaire sur l'absurdité de cette situation d'ordre et de contre-ordre dans l'unité de temps et de lieu. Sans cette troisième contrainte, ce ne serait qu'un simple dilemme, avec une indécidabilité plus-ou-moins grande suivant l'intensité des attracteurs du type de l'âne de Buridan qui meurt de faim et de soif à mi-chemin entre un sac d'avoine et un baquet d'eau !

La double contrainte existe seulement dans une relation d'autorité qui ordonne un choix impossible et qui interdit tout commentaire sur l'absurdité de la situation. Dans une situation d'indécidabilité, le dilemme est une nécessité de choisir, tandis que l'injonction paradoxale est une obligation (un ordre) de choisir.

L'injonction paradoxale est bien illustrée par l'ordre "sois spontané(e)", souvent utilisé par Paul Watzlawick comme exemple, où devenant spontané en obéissant à un ordre, l'individu ne peut pas être spontané.

2.2 Différence entre injonction paradoxales et double contrainte

Dans les injonctions paradoxales, il y a toujours une possibilité de commenter sur l'absurdité, comme appuyer en même temps sur deux touches d'ordinateur, un pour commander la marche et l'autre l'arrêt. L'ordinateur peut afficher "erreur de syntaxe". Alors que dans la double contrainte, il y a une troisième

injonction qui interdit le non-choix et tout commentaire sur l'absurdité de la situation.

Dans la théorie de la schizophrénie de Bateson, les injonctions paradoxales constituent de tels ordres formulés par l'Autre (l'autorité, le pouvoir ou quelque principe intériorisé capable de mettre en jeu la survie, le développement, le confort et la sécurité). Dans un milieu familial où règne une communication pathologique, ces injonctions paradoxales visent une "victime émissaire", le membre "schizophrénique" du système et le forcent éventuellement à s'enfermer dans une double contrainte typiquement "schizophrénique" : tenter de ne pas communiquer. Ce qui est impossible, puisque le "charabia" du "schizophrénique", le retrait, le silence verbal ou postural même est une communication (communication non verbale).

Les injonctions paradoxales et les doubles contraintes sont des phénomènes assez courants et dépassent le cadre individuel du comportement humain pour entrer dans le comportement économique et social, des individus aux nations. Les totalitarismes sécrètent quantité de doubles contraintes qui sont hors de notre propos. Il suffit d'évoquer, pour couvrir le sujet, que les dictatures imposent toujours des injonctions paradoxales du type de "sois spontané(e)" où il ne suffit pas assez de supporter ou de tolérer cette dictature, mais encore il faut la vouloir.

2.3 Quelques exemples

a) À partir de l'analyse des films qu'il a pris à Bali, Bateson raconte qu'une mère manifeste par des mots d'amour de la langue un rapprochement tout en adoptant en même temps une conduite d'éloignement ou d'évitement par les langages corporels proxémique (distance et durée) et kinésique (geste, mimique, mouvement et posture). L'enfant ne sait pas et ne peut savoir ce que sa mère

exige de lui. Il est condamné à osciller entre ces deux exigences contraires auxquelles il ne peut répondre en même temps et ne peut commenter ou discuter. L'enfant est condamné à osciller entre deux réponses d'approche et d'évitement. Quelle que soit la réponse qu'il adopte, il est puni et reçoit l'ordre de changer de réponse et d'adopter l'autre.

b) Paul Watzlawick se plaît à raconter cette histoire pour illustrer la double contrainte :

Une mère rend visite à son enfant et lui offre deux cravates, une bleue et une rouge. À la visite suivante, l'enfant se présente avec la cravate rouge. La mère lui dit : "tu n'aimes pas la cravate bleue" ? À la visite suivante, l'enfant se présente avec la cravate bleue. La mère lui dit : "tu n'aimes pas la cravate rouge" ? À la visite suivante encore, l'enfant se présente avec les cravates bleue et rouge à la fois au cou et sa mère lui dit : "Ce n'est pas étonnant que tu sois placé en pédopsychiatrie" !

c) L'exemple illustratif le plus simple du double bind en psychologie est un enfant de parents qui se séparent ou divorcent. Comme tous les enfants, il a un lien affectif, existentiel avec chacun des deux parents. Si la rupture se passe en douceur, alors ce serait épanouissant pour l'enfant avec deux foyers et deux milieux sociaux et culturels enrichissants et épanouissants. Le drame arrive lorsque les parents, se battent et s'affrontent, alors l'enfant est écartelé entre deux loyautés et deux liens ("bind") qui divergent et s'affrontent.

Les parents exigent de l'enfant de choisir entre l'un ou l'autre à partir de trois injonctions existentielles et primordiales pour la vie psychique et sociale de l'enfant.

Aimes-tu ton père ?

Aimes-tu ta mère ?

L'enfant répond : laissez moi tranquille avec vos affaires !

Tais-toi ingrat !

2.4 Quelques contre-exemples

a) Pour l'âne de Buridan entre un sac d'avoine et un baquet d'eau, ce n'est qu'un simple dilemme où il est nécessaire de choisir dans une indécidabilité plus-ou-moins-garde entre des attracteurs d'intensité presque égale. Le dilemme n'a rien à voir avec la double contrainte qui est une obligation de choisir dans une situation de choix impossible assortie de l'interdiction de ne pas choisir et de commenter l'absurdité de la situation. Il y a de fréquentes confusions entre dilemme et double contrainte, en prenant l'un pour l'autre.

b) Paradoxe de Langevin -

Pour qu'il y ait « double contrainte », il faut et il suffit qu'un troisième ordre qui oblige à obéir et qui interdit tout com-



Ci-dessus : Fantassins du développement en "visite" dans une famille paysanne.

mentaire sur cette situation absurde. Sans ce troisième ordre, ce serait source d'humour et de créativité. Exemple, Albert Einstein a résolu le « paradoxe de Langevin » (Paul Langevin), où des horloges atomiques donnent des temps différents lorsqu'elles se déplacent à des vitesses différentes et où la Physique newtonienne affirme le temps constant et absolu partout. Cette résolution du paradoxe de Langevin a donné naissance à la Physique einsteinienne.

3) Pathologies mentales des paysans

La sociologue et ethnologue française Michèle Salmons, qui a étudié le groupe social des paysans pendant plus de quarante ans, a mis clairement en évidence les effets de double contrainte et d'injonctions paradoxales dans les rapports que vivent ces derniers avec les représentants du pouvoir et de l'état. En effet dans le cadre de l'incitation économique**, des agents mandatés par l'état qu'elle appelle les "fantassins du développement" pénètrent dans le domicile même des familles paysannes et les soumettent à des injonctions (ordres) paradoxales assorties de la double contrainte :

- soit ils rentrent dans le jeu de la modernisation et dans ce cas on leur donne des subventions. Mais alors ils auront à subir les lourdes contraintes (Changement brutal du mode de production, hausse de la fatigue nerveuse, endettement, risque de faillite en cas de chute des cours...) qui sont liées à cette modernisation.

- soit ils restent en marge de la modernisation et ils deviennent des marginaux économiques et donc ils sont condamnés à disparaître à brève échéance.

L'agriculteur est alors piégé, il n'a pas la possibilité de désobéir ni de s'exprimer sur l'absurdité de la situation qu'il est entrain de vivre : il n'y a pas d'alternative. L'école de Palo-alto a justement montré que ce genre de situations dans lesquelles la personne est prisonnière d'un

choix "impossible" sont à l'origine de pathologies mentales graves névrose, schizophrénie (étymologiquement veut dire "esprit" "coupé"), psychose.

Mais ce n'est malheureusement pas tout, à la fin du plan, les "fantassins du développement" reviennent dans la famille pour contrôler les résultats obtenus. Et comme de bien entendu, dans la grande majorité des cas, ils estiment que les objectifs n'ont pas été atteints (sanctions). Cela engendre un phénomène de culpabilisation (dépression, suicide) de la part de la famille en "incitation" économique.

Contre-ordre : Le comble de l'absurde est atteint lorsque l'incitation fonctionne "trop bien" (surproduction). Les incitateurs fantassins du développement mettent en garde les familles qu'il va falloir faire attention à restreindre la production (quotas laitiers par exemple). L'agriculteur qui a investi (après avoir été incité) dans de nouveaux bâtiments pour accroître sa production et qui comptait sur la quantité pour pouvoir compenser la baisse des prix se voit sommé de la réduire : Il y a vraiment de quoi devenir fou !

4) Conclusion

Voilà des arguments qui établissent des liens solides entre d'un côté la violence des politiques économiques et culturelles et de l'autre les pathologies mentales survenues chez les agriculteurs ces dernières décennies.

Harcèlement (des créanciers par exemple), manipulation mentale (ordre, contre-ordre, double contrainte, sanctions) ... ce qui s'est passé dans les campagnes françaises est grave et tout cela ne doit pas rester sous silence. C'est pour cela que nous demandons la tenue d'un procès. Un débat contradictoire sur ces questions est plus que nécessaire. Nos élus ont des comptes à rendre aux citoyens. Les victimes de ces politiques ont le droit

de savoir ce qui s'est passé.

Notes :

* Le biologiste français Henry Laborit a participé à l'émergence de la pensée cybernétique et systémique. On doit à Laborit l'introduction (1952) de la chlorpromazine (le premier neuroleptique, dont le nom commercial est Largactil) dans le traitement de la schizophrénie. La cybernétique est aussi utilisée en psychanalyse notamment par Jacques Lacan.

**Incitation économique : On appelle incitation économique, toute mesure spécifique de politique économique non obligatoire, cherchant à obtenir des agents qu'elle vise, un comportement déterminé, non souhaité par eux, ou qu'ils n'ont pas idée d'adopter au moins au départ en échange d'un ou plusieurs avantages déterminés.

Depuis 1946, le commissariat général du plan est chargé, en France, de définir la planification économique du pays à l'aide de plans quinquennaux. Il y a eu en France de 1946 à 1997, 11 plans "quinquennaux". En 2005, le premier ministre Dominique de Villepin a annoncé la transformation du commissariat général du plan. Site archivé du commissariat général au plan

commentaire photo :

"Deux techniciens de la transplantation embryonnaire bovine se sont installés dans la ferme. Ils ont mobilisé la table de la cuisine. Les trois générations de paysans sont d'un seul coup repoussées autour de la pièce commune. Exclues du processus qui se met en place sur leur exploitation. Ils n'ont même plus le pouvoir dans leur cuisine.

"Photo et texte extrait du livre "Nous, paysans" co-écrit par José Bové et Gilles Luneau

National > Associations publié le 20 février 2008

PANOPTIQUE : OUVERTURE D'UN SITE D'INFOS ET LUTTES CONTRE LE CONTRÔLE SOCIAL ET TECHNOLOGIQUE

<http://www.panoptique.boum.org> est un site de mobilisation et d'infos qui vient d'ouvrir et se penche sur les thématiques liées au contrôle social, notamment autour des nouvelles technologies (biométrie, fichage ADN, vidéosurveillance et autres) ainsi que de l'enfermement et de la criminalisation de la jeunesse (Etablissements Pénitentiaires pour Mineur-e-s, Centre d'Education Fermé et autres).

Ce site regroupe aussi les infos et tracts autour de la campagne nationale contre le fichage biométrique du 12 mars au 12 avril.

En lien avec ce site, il est possible de contacter des personnes prêtes à venir intervenir, organiser des soirées d'infos par chez vous sur ces différents thèmes.

Outre des textes de fonds, brèves et revues de presse, vous pourrez aussi retrouver sur panoptique des outils pour se mobiliser et lutter : textes, tracts, affiches, brochures...

Voilà, c'est encore neuf et en construction, mais on vous invite d'ores et déjà à venir y faire un tour et si ça vous semble intéressant à mettre panoptique en lien sur vos sites et faire tourner l'info.

Vous pouvez aussi y proposer vos textes.

«Le Panoptique» Bâtiment panoptique, bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice l'on puisse en voir tout l'intérieur. Substantivement. On a proposé de bâtir un panoptique pour servir de maison de correction. Du grec « pan », tout, et optique.



National > Alertes publié Le 25 juin 2008
Nouvelles de l'instruction anti-terroriste. Juin 2008

IVAN, BRUNO ET FARID LIBÉRÉS SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE. ISA ET JUAN EN PRISON.

Depuis janvier 2008, une affaire concernant (pour l'instant) six personnes est ouverte sous juridiction anti-terroriste. Ivan, Bruno et Damien ont été interpellés le 19 janvier en se rendant à la manifestation devant le (feu...) centre de rétention de Vincennes avec un fumigène à base de chlorate de soude.

Quatre jours plus tard, Isa et Farid sont arrêtés par les douanes à Vierzon en possession de chlorate de soude, de plans de la prison pour mineurs de Porcheville et de manuels de sabotages. L'ADN d'Isa, prélevé pendant cette garde-à-vue correspondrait avec celui retrouvé sur des engins incendiaires sous une voiture de police en mai 2007 à Paris. Courant avril, les deux affaires sont jointes dans une même instruction anti-terroriste.

Le 20 juin, le frère d'Isa, Juan, est arrêté à son tour et directement incarcéré à la prison de Fresnes, au motif que son ADN aurait également été identifié dans l'affaire de mai 2007.

Aujourd'hui, Isa et Juan sont incarcérés. Les quatre autres sont sous contrôle judiciaire.

Tous sont mis en examen pour "association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste", soit, comme le disent les flics, pour appartenance à la "mouvance anarcho-autonome francilienne".

Suite aux arrestations de janvier, quatre personnes ont été incarcérées. Ivan, Bruno et Farid sont sortis de prison en juin après quatre mois de préventive contre l'avis du juge d'instruction anti-terroriste, après un recours auprès de la

chambre de l'instruction concernant le renouvellement de mandat de dépôt. Tous trois sont sous contrôle judiciaire strict. Eloignement pour certains de la ville où ils vivent, obligation d'informer la police des déplacements en dehors du département de résidence, pointage au commissariat ou à la gendarmerie toutes les semaines, obligation de chercher du travail, de se rendre au SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation, ce sont des flics de la réinsertion). Ce ne sont que des exemples d'injonctions qui s'ajoutent à la pression constante de la surveillance policière. Le contrôle judiciaire est une des mesures utilisée par la justice pour maintenir sous son contrôle la personne "mise en liberté" ; telle une forme d'enfermement où la prison reste suspendue au dessus des têtes pour tout écart au contrôle judiciaire. Du pointage à la police à l'injonction de réinsertion, les personnes sous contrôle judiciaire sont tenues sous pression et à disposition de la justice. Dans cette affaire, l'instruction est toujours en cours, c'est-à-dire que l'enquête continue et qu'aucune date de procès n'a encore été fixée.

En outre, Juan vient d'être incarcéré à la prison de Fresnes et cela fait cinq mois qu'Isa est en prison. Elle est en détention préventive avec un mandat de dépôt criminel et un statut de DPS (Détenue particulièrement surveillée). D'abord incarcérée à la maison d'arrêt pour femmes de Fleury-Mérogis, elle a été transférée en mars à la prison de Lille-Sequedin, prison "moderne" où la détention est particulièrement disciplinaire. Aujourd'hui, elle se bat pour pouvoir être en région parisienne, pour faciliter les visites de ses proches ainsi que pouvoir mieux préparer sa défense. En effet, les extractions pour les auditions sont souvent pénibles pour les détenus, plus encore lorsqu'il faut partir aux aurores et faire plusieurs heures de routes, ballotté dans un fourgon cellulaire avant d'être entendu par le juge. Les transferts d'une prison à l'au-

tre sont justifiés par l'Administration pénitentiaire pour des raisons d'ordre et de sécurité, en réalité ce sont des sanctions disciplinaires qui ont pour objectif de casser les prisonniers. Généralement, les détenus perdent une partie de leurs affaires personnelles, sont éloignés de leurs proches et de leurs avocats et le transfert dans une autre prison rompt aussi les amitiés et les solidarités qui ont pu se tisser entre détenus.

Dans ces affaires, Police et Justice désignent une organisation terroriste, appelée "mouvance anarcho-autonome francilienne" qui se rassemblerait derrière le mot d'ordre de la "haine de l'Etat bourgeois et de ses appareils" et se manifesterait principalement dans la lutte contre les prisons et les centres de rétention. Un cadre judiciaire se construit ainsi pour faire d'une personne qui participe à des luttes anti-carcérales, contre le capitalisme et son monde, un membre potentiel de cette organisation terroriste, et donc la possibilité d'être mis en examen pour association de malfaiteurs. L'Etat écrase toutes celles et ceux qui se révoltent contre ce système fondé sur l'exploitation, la coercition, la domination. Il faut punir, à coup d'amendes, de sursis, et de prison, celles et ceux qui sortent des cadres étroits de la contestation institutionnelle, et celles et ceux qui s'opposent, se révoltent contre les conditions de vie et de survie qui sont imposés.

"Nous ne nous considérons pas comme des "victimes de la répression".

Il n'y a pas de juste répression, de juste enfermement. Il y a la répression et sa fonction de gestion, son rôle de maintien de l'ordre des choses : le pouvoir des possédants face aux dépossédés" (Extrait de la lettre d'Ivan et Bruno depuis Fresnes et Villepinte, avril 2008).

A bas tous les enfermements. Solidarité avec tous les prisonniers.

Liberté pour Isa, Juan et tous les autres.

National > Alertes publié le 4 février 2008

GUIDE DES SANS PAPIERS : S'ORGANISER CONTRE L'EXPULSION, QUE FAIRE EN CAS D'ARRESTATION ?

télécharger le PDF :

<http://sanspapiers.winterhost.org/guide-sanspapiers>

Cette brochure, terminée fin 2007, a été écrite à partir d'expériences des luttes des dernières années.

Actuellement et depuis 2003, la durée maximum de rétention est de 32 jours. Dans le cadre d'une politique commune d'immigration au niveau européen, l'Etat français veut rallonger cette durée de plusieurs mois.

Une nouvelle loi sera débattue courant 2008. Les procédures juridiques encadrant l'expulsion ne seront pas forcément modifiées.

Les parties de cette brochure concernant l'arrestation, la garde-à-vue et les tribunaux resteront donc en principe valables.

La principale conséquence d'une nouvelle loi sur la durée de rétention est l'allongement du temps dont disposera l'administration pour trouver l'identité des sans-papiers et pour obtenir les laissez-passer consulaires, donc pour expulser.

Rester sous une fausse identité ou convaincre un consul de ne pas signer de laissez-passer sera certainement plus difficile mais pas impossible.

Aussi, faudra-t-il envisager de nouveaux moyens de lutte et se les communiquer.

<http://sanspapiers.winterhost.org>

Et, pour tout commentaire et prise de contact : antica@laposte.net

Quelques sites Internet :

<http://sos-net.eu.org/etrangers> ("Sur le droit des étrangers")

<http://www.gisti.org>

<http://www.guidejuridique.net>

<http://www.educationsansfrontieres.org>

<http://www.pajol.eu.org> ("*Sur les luttes actuelles et passées autour des sans-papiers - gème collectif de sans-papiers, Collectif Anti-Expulsions, Le Quotidien des sans-papiers...*")

National > Mobilisations publié le 28 février 2008

DÉPASSONS LES BORNES ! CAMPAGNE NATIONALE CONTRE LA BIOMÉTRIE

Une campagne nationale contre le fichage biométrique, dans les établissements scolaires et ailleurs, vient donc de se lancer. Vous trouverez ci-dessous un texte explicatif sur les objectifs et modalités de cette campagne. Une version mise en page de ce texte, ainsi que des modèles de tracts et affiches sont disponibles sur le site <http://panoptique.boum.org>. Nous vous invitons à relayer cette information largement.

Contexte et propositions de lutte

La biométrie consiste à utiliser la mesure de parties du corps (iris de l'œil, empreintes digitales, contour de la main, du visage...) ou de comportements (démarche, manière de signer...) pour reconnaître une personne. Ces parties du corps, réputées uniques pour chaque individu, sont numérisées, puis enregistrées dans des bases de données, et réactivées à chaque fois qu'il faut s'identifier. Depuis la fin des années 90, sous la pression de lobbies industriels et étatiques, les outils de reconnaissance biométrique, souvent des bornes, se généralisent et remplacent les clés, les cartes ou tout simplement la reconnaissance en face-à-face.

Les dispositifs biométriques ont d'abord été installés dans des zones dites "sensibles" (prisons, aéroports, ...). Depuis quelques années, dirigeants et industriels ne reculent devant rien pour en généraliser l'usage à toutes sortes d'activités quotidiennes. En 2004, le groupeement des industriels de micro-électronique (Gixel) publiaient un Livre Bleu de préconisations au gouvernement, lui

conseillant de conditionner les plus jeunes pour faire accepter la biométrie à une population récalcitrante. Ils y prescrivaient une "éducation dès l'école maternelle", c'est-à-dire l'implantation massive de bornes biométriques dans les établissements scolaires. Dès 2005, cette propagande s'est rapidement matérialisée sous forme de systèmes d'accès des élèves à la cantine et aux entrées. On compterait aujourd'hui 350 établissements scolaires biométriques, contre seulement une vingtaine en 2005.

C'est donc une grande partie de la jeunesse qui, tous les jours, est priée de trouver normal d'être gérée en silence par le biais de son anatomie, avec la complicité de prétendus éducateurs.

Le monde de la biométrie est le même que celui du prélèvement massif d'ADN, de la vidéo-surveillance et de la pose de bracelets électroniques sur les nourrissons. C'est un monde où l'on juge que gérer des corps est finalement plus efficace et rentable que dialoguer avec des personnes. Derrière la machine, un pouvoir arbitraire et omniprésent alimente, peut-être plus encore que par le passé, frustration, impuissance et paranoïa. Grâce à ces technologies, les dirigeants constituent des fichiers et organisent une surveillance en temps réel dont auraient rêvé les dirigeants soviétiques. De leur côté, les industriels se réjouissent d'étendre encore leur conquête des activités humaines, en les conformant à leurs innovations technologiques. Tantôt en agitant la peur des terroristes, tantôt pour nous "simplifier la vie", les bureaucraties, petites et grandes, étatiques ou marchandes, ne cessent de soumettre les espaces de la vie commune à leurs propres critères : rien ne doit entraver le flux de l'économie ; rien ni personne ne doit se déplacer incognito.

Pourtant, depuis 2005, une résistance se

structure. Fin 2005, une troupe de clowns apparaît dans la cantine du lycée de Gif-Sur-Yvette et sabote les bornes biométriques pendant le repas de midi. Diverses campagnes d'information ont lieu et certaines oppositions réussissent à empêcher l'installation de bornes biométriques. En ce début d'année 2008, divers collectifs en France se sont alliés pour lancer du 12 mars au 12 avril une campagne nationale contre la biométrie. Vous trouverez ci-dessous diverses infos politiques et pratiques sur cette campagne.

Cadre de la campagne

Cette campagne a été lancée parce qu'il est urgent de faire obstacle à la banalisation de la biométrie. Or les mobilisations qui ont eu lieu dans certains lycées sont encourageantes : la détermination de quelques-uns peut suffire à créer un rapport de force favorable. Si, depuis plus de deux ans, diverses actions ont déjà été menées ici et là, l'idée est aujourd'hui de se donner plus de force et de cohésion, notamment en agissant au même moment.

Cette campagne contre la biométrie a été lancée par divers collectifs en France souvent impliqués par ailleurs dans des luttes contre le fichage (ADN, "base élève"), la vidéo-surveillance, la répression et l'enfermement des mineurs...

Nous avons décidé de nous attaquer à la biométrie dans le cadre d'une offensive de longue haleine et plus large sur le contrôle social, l'enfermement et les conséquences du développement des nouvelles technologies. Mais dans cette campagne, pas de stratégie unique ni de cadre fermé : à chacun, selon le contexte, de trouver les alliances et les formes d'action les plus belles et les plus intéressantes.

Nous cherchons à élargir cette campagne au plus vite. Votre aide est la bienvenue pour diffuser ce texte de proposition, par internet, mais surtout dans le monde réel autour de discussions.

Les actions que nous projetons visent notamment les établissements scolaires : ce sont des lieux privilégiés de la propagation de ces technologies, mais aussi parce que ce sont des endroits où les enjeux collectifs permettent encore des mobilisations (au grand dam du Gixel). Mais il est tout aussi pertinent de s'attaquer à d'autres espaces où s'implante la biométrie : immeubles, entreprises, bars et restos, lieux de diffusion d'objets high-tech (disques durs et ordinateurs portables par exemple), piscines... Et puis, évidemment, à toutes les entreprises qui la vendent (vous trouverez de nombreux détails sur le blog d'un grand amateur de biométrie : <http://pagesperso-orange.fr/fingerc...> Pas tout à fait exhaustif mais une bonne base).



Modes d'action

La base est pour nous, de provoquer des remous dans les établissements biométriques et au mieux d'en exclure la biométrie ; et de diffuser massivement des tracts dans les établissements où elle n'est pas implantée, histoire de décourager des projets d'installation. Il a été constaté que dans l'un et l'autre cas ça pouvait marcher.

Nous nous sommes rendu compte qu'il est assez facile d'entrer dans les établissements pour glisser des papiers dans les casiers des profs, voire d'aller trouver franchement des chefs d'établissements et de leur proposer des affiches. On trouve toujours des profs et des lycéens complices.

Dans diverses villes, on peut prendre contact avec des lycéens, syndicats de profs (FEN, FSU, CGT educ, CNT, SNES, SNUIPP, SUD educ...) et parents d'élèves (FCPE...) pour organiser une soirée d'information. C'était assez efficace jusqu'ici et cela permet que les luttes soient menées avec des personnes directement concernées. Cela peut être pas mal d'organiser des actions communes avec des collectifs locaux (en général des syndicats de profs et parents aussi) qui s'engagent actuellement contre Base-élève.

En dehors des tracts et des soirées d'information, des initiatives de "fermeture" symbolique des établissements déjà équipés, avec des marquages du type "Biométrie : quand les lycées se transforment en prison, fermons-les !", pourraient aussi sonner juste.

Des initiatives plus drastiques ne sont pas à exclure, sans nuire aux personnes.

Textes et affiches-type pour la campagne

National > Alertes publié le 20 avril 2008

LAPIN : GARANTI 100% CAGE

40 millions de lapins alimentent chaque année les boucheries et les rayons des grandes surfaces françaises.

Nous avons enquêté sur cette filière et nous vous livrons aujourd'hui un dossier documenté comprenant des photos, des vidéos et de nombreuses informations sur cet élevage.

<http://www.L214.com/lapins>.

Ce dossier est le fruit d'un travail d'enquête réalisé sur le terrain, dans les élevages et les abattoirs, mais aussi à partir des publications scientifiques et professionnelles disponibles sur la production cunicole.

Nous avons également réalisé un clip qui montre le calvaire que vivent ces animaux tout au long de leur existence. Merci de le faire circuler et de le montrer au plus grand nombre. Nous espérons qu'il pourra convaincre un maximum de personnes à renoncer à la consommation de viande de lapins.

Deux tracts-types sont proposés avec un contenu un peu différent. Ils peuvent être diffusés tels quels ou modifiés à votre guise (versions texte et pdf disponibles sur le site <http://panoptique.boum.org>).

Nous proposons aussi des modèles d'affiches à coller autour des établissements et ailleurs.

Soirées publiques

Pour des soirées publiques, nous pouvons envoyer des copies du documentaire "le temps des biomâîtres", un film qui est loin d'être parfait, mais assez court. Si vous en faites la demande par mail, certaines personnes qui ont l'habitude d'intervenir dans des présentations publiques pourraient venir vous aider à organiser la soirée.

Lister les établissements biométriques en France

Nous sommes en train d'établir une liste des établissements scolaires équipés. Il y aurait donc 350 établissements biométriques officiellement déclarés à la CNIL (qui participe activement à la banalisation de la biométrie, voir par ex. l'article <http://www.rebellyon.info/article476...>), et un certain nombre d'établissements biométriques non déclarés. Il est assez facile d'appeler les collèges et lycées, voire les écoles primaires, en se faisant passer pour une quelconque boîte de biométrie qui propose des équipements aux établissements, pour voir s'ils sont déjà équipés ou pensent le faire. L'un des rares moments dans la vie où il est agréable de se faire insulter au téléphone par des gens qui ne veulent pas en entendre parler.

Retours et diffusion de l'info

<http://www.L214.com/lapins>

Ne condamnons pas des animaux à vivre et à mourir ainsi. Refusons la viande de lapin !

"Quand les lapins souffrent", article paru dans le Parisien suite à notre conférence de presse à Paris : <http://www.l214.com/170408-Le-Parisien>

Merci à toutes les personnes qui ont enquêté dans les grandes surfaces. Les nombreuses données collectées seront très utiles pour la suite de la campagne.

L'équipe de L214
contact (at) [L214.com](http://www.L214.com) - www.L214.com

Les divers documents et comptes rendus liés à cette campagne seront disponibles sur le site <http://panoptique.boum.org>. Vous pouvez déjà y retrouver, outre les tracts et affiches sus-mentionnés, des brochures et documents à photocopier sur le sujet.

Si vous avez fait de l'info dans les lycées locaux, collé des affiches, organisé des débats, envoyez-nous des communiqués sur les réactions que ça a suscité auprès des parents d'élèves, administrations, dans les médias locaux... Par ailleurs si vous entendez parler d'autres actions menées, par le biais de médias locaux indépendants ou marchands, nous voulons bien relayer l'info. Vous pouvez envoyer ces informations à panoptique@boum.org.

Nous vous invitons à relayer largement cette initiative chez vous et à décider vous-mêmes du traitement médiatique que vous trouvez adéquat. Rappelons que les chefs d'établissement installent souvent la biométrie pour donner une image de modernité et de prestige à leur école : ils sont donc particulièrement gênés par une opposition médiatisée, ne serait-ce que localement. Des communiqués de synthèse des actions menées partout en France pendant la campagne seront envoyés aux médias au nom du réseau "Biométrie hors de nos vies". Nous avons choisi que ce réseau de circonstance n'ait ni représentant ni porte-parole ; personne ne devrait donc se mettre en avant et "récupérer" ces actions publiquement, et surtout pas un parti politique.

Biométrie, hors de nos vies !

panoptique@boum.org
<http://panoptique.boum.org>



St-Etienne > Divers publié le 10 juin 2008
LA COMPIL' DES COMPIMES
première semaine de Juin 2008

Les noms et prénoms employés dans ce compte rendu sont fictifs.

Dans un tribunal, tout est fait pour mettre l'accusé sous pression et l'inhiber jusqu'au malaise. C'est encore plus flagrant dans une salle de comparution immédiate. Ici, dans cette espace aseptisé, tout est mis en oeuvre pour qu'il n'ose pas prendre la parole pour se défendre, ne lui reste qu'une seule possibilité : subir les évènements.

L'audience ne sera ouverte qu'après une attente de 50 minutes. L'un des deux juges assesseurs sera en effet en retard pour cause professionnelle. Du côté des inculpés, quand on est sur le point de passer à la barre et que la case prison vous pend au nez, les minutes sont longues. Idem pour les familles et les proches venus assister au procès. Par ailleurs, l'une des juges assesseurs semblait souffrir, à mon avis, d'hypermnie. J'ai compté approximativement 25 absences de sa part durant l'audience, elle restait figée, stylo en main, la tête baissée sur sa copie.

Ce qui frappe, lorsqu'on observe la plupart des fonctionnaires de justice dans un tribunal, c'est leur air lymphatique, endormie, leur mine fatiguée, leurs moments d'absence, leurs bâillements, certains vont même jusqu'à s'assoupir et s'endormirent parfois. On peut largement comprendre ce phénomène, rester assis tout au long de la journée avec de longs moments d'attente (parfois une heure d'attente de verdict, voir plus), des discours rébarbatifs, un cadre de travail ultra aseptisé et monotone, une salle d'audience très peu aérée.

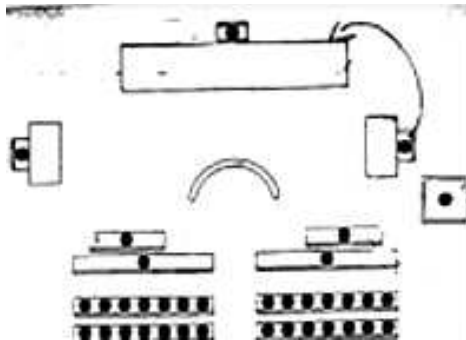
Mais on peut aussi se mettre à la place de l'accusé qui subit cette ambiance avec cette impression de ne pas être écouté réellement, de ne pas susciter d'attention de la part de celles et ceux, qui vont pourtant décider de son avenir. Car c'est bien cela qu'ont entre leurs mains les juges, l'avenir des personnes qu'ils ont devant eux.

Autre point important. Dans la salle C du tribunal de St-Etienne où se déroule les comparutions immédiates, les avocats n'ont pas d'espace ni de mobilier propre à l'exercice de leur profession, ils font donc leur plaidoirie sur les bancs réservés normalement au public. Leurs documents sont posés sommairement sur la tranche du dossier du banc. C'est assez révélateur du peu d'importance qui est accordé à la défense dans ce type de procédure judiciaire.

Dans un célèbre film sorti en 1985, qui se voulait à l'époque un film de science fiction (il l'est encore, sauf sur l'aspect qui suit), l'un des personnage principal apprenait dans un article de presse daté de 2015, qu'un de ses proches avait été condamné à 15 ans de prison ferme lors d'un procès de justice qui n'avait duré que 2 heures : "en deux heures seulement ?!!".

Son vieille ami scientifique lui répondait alors ceci : "le système judiciaire est devenu très performant depuis qu'on a supprimé les avocats".

Avec une durée moyenne de 20 minutes de procès en comparution immédiate, nous étions à l'époque, avec les 2 heures de procès, bien loin du compte.



légende image (du haut vers le bas) : barre horizontale : juge et ses assesseurs. Barre verticale gauche : procureur et éventuellement un de ses substitut). Barre verticale droite : le greffier. Arc de cercle au centre : la barre. Barres horizontales restantes : 1ère barre : banc de l'accusé et escorte, barres restantes : bancs réservés au publique.

L'escorte fait entrer le premier accusé.

- Karim à 27 ans, il habite St-Chamond et travail en CDI depuis 4 ans comme forgeron, ses horaires sont de 4h30 à 12h30. Durant l'année 2007, il a eu un malheureux accident de voiture qui a causé la mort d'une personne. La victime procédait alors à un demi-tour illégal sur une ligne droite, Karim de son côté arrivait à vive allure et n'avait pas pu éviter le véhicule. Il s'agissait donc d'un homicide involontaire.

Depuis, son permis a été suspendu et il va au travail en bus ou en co-voiturage avec un ami. Récemment, il c'est réveillé en retard et a décidé de prendre sa voiture. Sur le trajet, il a été interpellé et contrôlé par les policiers. Les faits qui lui son reprochés son donc d'avoir conduit malgré sa suspension de permis.

Des échanges ont lieu entre le juge qui prend connaissance du dossier et pose quelques questions à l'accusé, quel profession exerce-t-il, sa situation familiale, son dernier accident, etc.

L'avocate de son côté a du récolter en dernière minute, quelques documents

nécessaires à la défense de son client.

Au bout de quelques minutes écoulées, le procureur fait son réquisitoire : "Encore une fois, on vient nous dire qu'on se rend en bus à son travail en temps normal et que la seule fois où l'ont prend son véhicule c'est la fois où l'ont se fait contrôler...oui bon...moi je ne crois pas du tout à cette version", "nous avons là quelqu'un qui se moque de la justice, puisqu'il ne tiens pas compte de la suspension de permis qu'il lui a été imposé...", "je réclame donc une peine de 2 mois ferme, ou, au cas où le tribunal n'irait pas jusqu'à cette sanction, 600 euros d'amende et 1 an de suspension de permis de conduire."

Le juge : "Merci monsieur le procureur, la parole est à la défense"

L'avocate de Karim précisera que son client ne c'est pas encore remis de son dernier accident et qu'il a du poser plusieurs arrêts de travail en raison de son mal être et de son sentiment de culpabilité. Qu'il n'est pas quelqu'un de marginal, qu'il a une petite amie et que son employeur est satisfait de lui. Karim a même appelé son chef le matin de son arrestation pour lui dire qu'il était en garde à vue et qu'il n'était donc pas en mesure de se rendre sur son lieu de travail. Elle demande au tribunal une obligation de soins, une peine de sursis et une mise à l'épreuve.

Le juge : "vous avez quelque chose à rajouter ?"

Karim se lève et se met devant la barre située à hauteur d'homme, poses ses avants bras sur la barre et prend la parole : "je ne veux pas perdre mon travail...".

Le juge le coupe : "ne vous appuyez pas, enlevez vos coudes".

La barre (au centre de la photo)



Une exigence de droite posture de l'accusé fort déplacée de la part du juge en vue des positions de corps plutôt négligées de ses acolytes (bâillements, absences, etc.).

Le juge : "continuez"

Karim : "...je ne sais plus trop où j'en suis"

Le juge : " bien, le verdict sera rendu en

fin d'audience"

L'escorte de trois policiers menotte Karim et le reconduit dans sa cellule, encore 2 heures d'attente environ et d'angoisse avant le compte rendu de son audience.

De plus en plus de gens sont face à se dilemme : perdre leur emploi ou conduire sans permis. On se met à la place de tous les salariés comme Karim qui travaillent en post et commencent leur journée avant le levé du soleil. On imagine aussi les contraintes du co-voiturage ou des trajets fait en vélo avec des horaires pareils.

Il faut aussi savoir que vu les critères moraux des juges, dans le cas présent, un chômeur célibataire n'aurait peut être pas évité la prison ferme.

Dossier suivant.

- Monsieur Benyamoun est né en 1978 à St-Etienne, il est pompiste chez BP depuis l'année 2003, il est marié et père de deux enfants.

Le juge fait un rappel de ses antécédents judiciaires qui s'échelonnent de 2001 à 2006 : suspension de permis pour 3 mois avec 600 euros d'amende, deux récidives de conduite avec un taux supérieur au taux légal, 2 condamnations à 4 mois de prison ferme pour vol en réunion.

Le juge : "vous avez quand même un sacrée casier monsieur", "les faits qui vous son reproché son d'avoir conduit en état d'ivresse avec un taux de 0,74g/l. Vous êtes allé au restaurant ou vous avez bu deux whisky, vous êtes ensuite allez en boite de nuit, ou vous dites avoir consommé, 2 whisky et une vodka, vous êtes rentrez chez vous au volant de votre véhicule, lorsque vous vous êtes rabattu un peu trop prêt d'une voiture de police et c'est là que les policiers vous on contrôlé",

"vous reconnaissez les faits ?"

Monsieur Benyamoun : "oui monsieur le juge".

Quelques échanges ont lieu entre le juge et l'accusé sur les détails du déroulement de la soirée.

Le juge reprend la parole : "c'est votre 3ème récidive de conduite en état d'ivresse, vous avez donc un problème avec l'alcool", "combien gagnez vous par mois monsieur ?"

Monsieur Benyamoun : "je travail au smic"

Le juge : "et vous arrivez à vous payer des sorties de ce genre ? L'alcool coûte cher dans les établissements comme les boites de nuit".

Monsieur Benyamoun : "comme je vous l'ai dis, je travail 5 jours sur 7, j'étais donc en week end et je suis sortie...".

Le procureur de la république prend la parole : "Qu'est ce que faits Monsieur

Benyamoun ? Et bien c'est très simple en faite, il soigne le mal par le pire, puisqu'il n'est pas sortie juste pour boire un canon, mais comme il nous l'a dit, il a bu plusieurs verres de whisky, sachant très bien qu'il allait devoir conduire pour le retour...", "personnellement, je ne trouve pas ça très logique de boire comme il le fait lorsqu'on a un problème avec l'alcool", "je requiert donc une peine de 6 mois de prison dont deux ferme avec obligation de soins, une amende de 200 euros et une interdiction de permis d'une durée de 6 mois".

Dans un tribunal, les notions boire pour décompresser ou faire la fête sont exclues, quand on boit c'est forcément que l'ont a un problème avec l'alcool.

L'avocate fait sa plaidoirie en moins de 4 minutes, ses documents sont posés sur le dossier d'un des bancs réservés au public venu assister aux audiences. Dans cette salle du tribunal, les avocats n'ont pas de place propre, c'est représentatif de la procédure de comparution immédiate ou la défense des accusés est mise au second plan.

Elle rappellera que son client a une stabilité de l'emploi depuis 5 ans, qu'il à une vie de famille stable et qu'il a récemment fait l'acquisition d'un appartement. Qu'il est donc inséré socialement et qu'il a besoin de son travail pour payer le crédit de son appartement.

Le juge : "vous avez quelque chose à rajouter ?"

Monsieur Benyamoun : "je souhaite conserver mon travail".

Le juge : "bien, faite retirer l'accusé, le verdict sera annoncé après le délibéré".

L'escorte menotte l'accusé, qui échange un dernier regard avec sa mère et sa sœur venues sur les bancs pour assister au procès, qui aura duré un quart d'heure.

Dernière personne à comparaître.

- Monsieur Nedmjar a 35 ans, il est marié et père d'une petite fille de 18 mois. Il travail comme électricien depuis 2004, date de sa dernière sortie de prison. Il est dépendant à la cocaïne, il suit un traitement de substitution à la méthadone depuis 4 ans. Il comparait devant le tribunal en tant que récidiviste pour détention de stupéfiant (cocaïne). Il a été interpellé à la sortie d'un bar situé rue Antoine Durafour à St-Etienne, il faisait apparemment l'objet d'une filature. De plus, on apprendra lors de l'audience qu'une enquête est en cours à propos de ce fameux bar. Je ne sais pas si il faut faire le lien, mais la veille, j'avais aperçu deux policiers en civil en attente dans une voiture bleue à un niveau situé entre l'hôpital de la charité et la pharmacie située au début de la rue



Durafour.

Le juge à l'accusé : "vous acceptez d'être jugé aujourd'hui ?"

Pas de réponse.

L'avocate : "je suis étonné de cette hésitation monsieur le juge, je m'étais pourtant mise d'accord avec mon client avant l'audience".

Il est possible et même conseillé de refuser la comparution immédiate, mais le juge donnera une explication très floue : "vous pouvez refuser d'être jugé aujourd'hui mais c'est nous qui décidons si vous restez en prison ou pas".

Après une brève hésitation, l'accusé accepte le procès.

Le juge fait un rappel des faits au moment de l'arrestation :

"vous avez été interpellé en sortant du bar et les policiers ont trouvés sur vous un caillou de stupéfiant répertorié comme plante vénéneuse de 11 grammes".

Monsieur Nedjmar reconnaît les faits et restera tête baissée durant tout son jugement.

Le juge lui demande quel son ses revenus et comment il gère des dépenses de 400 euros (à raison de 40 euros le gramme) sur un salaire de 1000 euros.

Monsieur Nedjmar lui réponds qu'il travail au smic. Sur la question de la gestion de son budget, il dira au juge "je me suis mit dans le rouge".

Le procureur, qui semble ne pas avoir saisi le sens de cette expression lui fera répéter sa phrase.

L'accusé explique ensuite, sur demande du juge, comment il ce procure ses doses. Il dis être aller au bar et avoir acheté 1gramme de cocaïne, puis 3 grammes et qu'il y est ensuite retourné quelques semaines plus tard pour acheter 11 grammes et qu'à chaque fois, ce n'était pas la même personne qui le livrait.

Le juge : "je vois que vous n'avez pas

voulu dire aux policiers à qui vous ache-
tiez votre cocaïne", "vous ne savez tou-
jours pas qui c'est ?".

Les juges prennent ce refus de délation
comme un refus de collaborer avec la
police et la justice et cela pèse toujours
négativement dans la balance, contre
l'accusé. C'est un fait, dans la tête d'un
fonctionnaire (police ou justice), celui
qui ne dénonce pas un dealer (donc pour
eux, un voyou) est lui-même un voyou.

Entre deux bâillements, le procureur
annonce son réquisitoire : "sans vouloir
faire de jeu de mots monsieur le juge,
l'accusé nous dit s'être mis dans le rouge,
moi je crois plutôt qu'il se mets dans la
blanche".

Humour déplacé, comique de bas étage.
On pourrait penser ici à un petit dérapage
anodin, mais c'est un classique per-
vers que les procureurs s'autorisent assez
souvent. J'ai même été témoin plusieurs
fois de remarques méprisantes qui n'a-
vaient pour autre but que d'humilier et
de rabaisser les accusés déjà en état de
stress, avec des sourires à l'appuie entre
juges et procureurs. Entre dans la caté-
gorie de pervers, les personnes qui pren-
nent plaisir à humilier les plus faible
qu'eux.

"vous lui demandiez monsieur le juge,
comment est-ce qu'il faisait pour se
payer 400 euros de cocaïne avec un salai-
re de 1100 euros et bien je crois que la
solution est simple, il fait de la revente
au détail...", "Comme il s'agit d'une
multi-récidive, je demande donc au tri-
bunal de se référer à l'article 132-19 du
code pénal et d'appliquer une peine
plancher, soit un emprisonnement de 4
ans".

La parole est à l'avocate : "contraire-
ment à ce qu'a sous entendu monsieur le
procureur, mon client n'est pas un dea-
ler, suite à la perquisition de police dans
son appartement, aucuns indices qui
pourrai laisser penser au fait de deal n'a

été relevé, pas de liste de numéro, pas de
double portable, pas de matériel particu-
lier, comme peuvent utiliser en général
les dealers", "mon client, c'est repris en
main dès sa sortie de prison, il a trouvé
un travail et il s'y tiens depuis 4 années,
ce n'est pas rien...", "il a entreprit un
traitement de soins à la méthadone pour
essayer de décrocher de la cocaïne, il fait
des efforts malgré les rechutes qui
entraînes, comme il m'en faisait par
avant l'audience, des tensions avec son
épouse...".

A l'évocation de ses faits, Monsieur
Nedjmar pleure et essaye de se contenir,
il reste tête baissée.

La plaidoirie est terminée, le juge donne
la parole à Monsieur Nedjmar assez
abattu, qui rajoute simplement à voix
basse, qu'il souhaite garder son travail.
L'escorte le ramène en cellule, les juges
se retirent pour délibérer.

Dans la salle, une des deux avocates pré-
sentes reste avec la famille d'un des
accusé pour la rassurer et discuter, l'aut-
re avocate est au téléphone, "salut ça va
? J'étais de permanence aujourd'hui, on
attend le verdict là...".

Après 45 minutes de délibéré, les verdicts
tombes :

Karim est reconnu coupable par le tribu-
nal qui le condamne à 60 jours d'amende
à raison de 30 euros par jour (les jours
impayés se transforme en jours de pri-
son), 6 mois de retrait de permis et inter-
diction de se représenter pour le permis
de conduire avant 1 an et demi.

Le juge lui annonce que s'il règle son
amende dans sa totalité avant un délai
d'un mois, il bénéficiera d'une réduction
de 20%.

Monsieur Benyamoun est lui aussi déclai-
ré coupable par le tribunal et condamné
à 6 mois de prison dont 4 avec sursis avec

une mise à l'épreuve de 18 mois, une
amende de 200 euros avec obligation de
soins pour l'alcool et une interdiction de
permis de 6 mois.

Le juge : "Vous pourrez bénéficier d'une
remise de 20% si vous réglez votre
amende dans un délai d'un mois, vous
serez convoqué par le tribunal prochai-
nement pour savoir dans quelle condi-
tion vous ferrez vos 2 mois de prison, à
voir pour la semi-liberté, estimez vous
heureux hein, estimez vous heureux".

Au moment de sortir de la salle, mon-
sieur Benyamoun lancera un très banal :
"merci, au revoir".

Dernier verdict, le tribunal assomme
Monsieur Nedjmar avec une peine de 2
ans de prison dont 14 avec sursis avec
une mise à l'épreuve de 2 ans, une obli-
gation de soins avec résultat.

Le juge : "le tribunal n'a pas appliqué la
peine plancher de 4 ans car vous tra-
vaillez et êtes père de famille, attention
prochaine récidive c'est 4 ans de prison
monsieur, 4 ans".

Ce n'est pourtant pas en prison que
Monsieur Nedjmar pourra entamer des
soins. Quand on sais qu'une des premiè-
re condition à remplir pour espérer
décrocher d'une drogue dur est l'améliora-
tion de son état psychologique, les
juges et le procureur présent n'ont fait
ici qu'aggraver la dépendance de
Monsieur Nedjmar. Huit mois de prison
ferme c'est perdre son travail et c'est
assez pour détériorer des liens familiaux.
Un bel exemple ici de justice d'abattage.

L'audience est levée.

Vocabulaire :

[http://www.dictionnaire-
juridique.com/definition/delibere.php](http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/delibere.php)

Compims de lyon :

<http://www.compim-lyon.fr/>





AGENDA

PROCHAINS CONCERTS LA FRANCE PUE

DIM 29 JUIN :

RED HERRING (folk punk/US)

BAYGON VERT (duo sludge/Dijon)

+ Pizzas au feu de bois

Prix Libre

Squat rue Malescourt (Tardy) / Saint-Etienne / 18Hoo (hé ouais faut pas trop traîner)

MER 23 JUILLET :

MESRINE (grind/Canada)

<http://www.mesine.org/>

SARKOFACHOCRSS588 (noise grind/Lyon)

ROGER MOORE (grind/Yssingeaux)

L'Assommoir / 20hoo / \$5

DIM 03 AOÛT :

BLOODY PHOENIX (thrashcore/US)

<http://www.geocities.com/bloodyphoenix1/>

L'Assommoir / 20hoo / \$5

SAM 30 AOÛT :

LOS DOLARES (anarcho punk/Venezuela-Espagne)

<http://www.nodo50.org/deskontento/>

DERROTA (crust punk rock/Espagne)

L'Assommoir / 20hoo / \$5

SAM 06 SEPTEMBRE :

ICOS (Stoner punk/Suède)

+ guests

VEN 12 SEPTEMBRE :

PLASTERED BASTARDS (punk'n'roll/US)

THREE WEEKS CLEAN (heavy punk/US)

DIM 14 SEPTEMBRE :

HJERTESTOP (punk rock/Danemark)

JEU 09 OCTOBRE :

HARD CHARGER (crust'n'roll/Canada)

LUN 20 OCTOBRE :

COLERA (punk legend/Brazil)

PRÉVISIONS :

ECOWAR (Folk Punk/NL)

INFEKCJA (hardcore crust/Pologne)

OVO (noise/Italie)

AUTRES CONCERTS : À ST. ETIENNE, LYON, GRENOBLE....

LUN 23 JUIN :

ADOLESCENTS (punk/US) + BURNING HEADS (hardcore mélodique/Orléans) + LOST BOYS (hardcore/Lyon) à Grnd Zero Vaise / \$8 / org : Under a Big Black Sun

MAR 24 JUIN :

THE DIRTBOMBS (punk rock/US) + KELLEY STOLZ + BUTTS-HAKERS / Grnd Zero Vaise / \$10 / org : Under a Big Black Sun

VEN 27 JUIN :

LOST BOYS (hardcore/Lyon) + BOTTOX IN VEIN (punk/StÉ) + BAD ID (punk/StÉ) + JOKARI (noise/StÉ) / Fermeture du Local 100% / 21, rue Palluat de Besset / Saint-Etienne / 20H30 / \$5

VEN 27 JUIN :

RED HERRING (anarcho folk punk/US) au Boulon / Villeurbanne

SAM 28 JUIN :

ASSASSIN OF YOUTH (noise hardcore/Lyon) + MAÏNO (post hardcore/Lyon) + SOLYARIS (post rock/StÉ) au Thunderbird Lounge / Rue Denis Escoffier / Saint-Etienne / 20h30 / \$5

JEU 03 JUILLET :

LES THUGS (culte /Lyon) + MARVIN (electro punk/Toulouse) / Grnd Zero Vaise / Lyon / org : Under a Big Black Sun / \$10

DIM 06 JUILLET :

LYCANTROPHY (Grind/CZ) + SAY WHY (hxc punk grind/CZ) + APL (grind punk/Yssingeaux) / L'Assommoir / Saint-Etienne / 20h / \$5 org : La Source Furieuse

VEN 18 JUILLET :

SEVEN HILLS CITY OFFSIDERS (punk rock/Sainté) + AGUIRRE (hxc noise emo/Montceau) + THE FIGHT (punk hxc/Allemagne-Pologne) à L'Assommoir / Saint-Etienne / org : La Source Furieuse

LUN 21 JUILLET :

BORN TO LOSE (punkrock/US) + RADIO DEAD ONES (street punk/Allemagne) / L'Assommoir / Saint-Etienne / \$5 org : Vitamin Bomb Rds